

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						/					

REVUE

DE

MONTREAL

LETTRE PASTORALE

DES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC

Nous, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque et Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec,

*Au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de la dite Province,
Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.*

La gravité des événements qui se sont succédé depuis les dernières élections générales, et les difficultés nombreuses et diverses auxquelles ils ont donné lieu, Nous font un devoir de vous rappeler brièvement, Nos Très Chers Frères, les principes et les règles de conduite qui vous ont été donnés jusqu'à présent dans nos Conciles, nos Circulaires et nos Pastorales, et notamment dans celle du 22 septembre 1875.

Le neuvième décret du quatrième Concile, en 1868, expose en ces termes vos obligations comme électeurs : “ Que les Pasteurs instruisent avec soin les fidèles sur leurs devoirs dans les élections ; qu'ils leur inculquent fortement que la même loi qui confère aux citoyens le droit de suffrage leur impose en même temps la grave obligation de donner ce suffrage quand c'est nécessaire, et cela toujours suivant leur conscience, sous le regard de Dieu et pour le plus grand bien de la religion et de la patrie : qu'en conséquence, les électeurs sont toujours obligés, en conscience devant Dieu, de donner leur suffrage au candidat qu'ils jugent être véritablement honnête et capable de bien s'acquitter de la charge si importante qui lui est confiée, savoir, de veiller au bien de la religion et de l'Etat, et de travailler fidèlement à le promouvoir et à le sauvegarder.”

Les Pères du même Concile s'élèvent aussi avec force contre les désordres lamentables des élections et flétrissent énergiquement la corruption électorale. “ Que les prêtres, ministres du Seigneur, disent-ils, élèvent donc la voix contre un si grand renversement de tous les principes de la religion et de la morale, contre une prévarication aussi criminelle et aussi funeste.”

En 1873, Nous avons jugé qu'il était nécessaire de vous prévenir contre les dangers des doctrines *catholico-libérales*. Pour cela, Notre cinquième Concile, employant les propres expressions du souverain Pontife, vous a fait connaître les caractères et les suites funestes de cette grande erreur des temps modernes.

Enfin, Notre Pastorale du 22 septembre 1875 a exposé plus au long les mêmes enseignements, et vous a mis de nouveau en garde contre le péril. Cette Pastorale, déposée par l'un de Nous aux pieds du Souverain Pontife, Nous a valu les éloges et les encouragements de l'immortel Pie IX.

Malheureusement et contre notre intention, quelques-uns ont cru voir dans ce document un abandon de la région des principes, pour descendre sur le terrain des personnes et des partis politiques.

Nous avons voulu vous exposer la vraie doctrine sur la constitution et les droits de l'Eglise, sur les droits et les devoirs du clergé dans la société, sur les obligations de la presse catholique et sur la sainteté du serment : tel a été notre unique but, telle est

encore notre intention. En cela Nous suivons l'exemple du Saint-Siège, qui, en condamnant les erreurs du libéralisme catholique, s'est abstenu de signaler les personnes ou les partis politiques. Il n'existe en effet aucun Acte pontifical condamnant un parti politique quelconque ; toutes les condamnations émanées jusqu'à présent de cette source vénérable, se rapportent seulement aux *catholiques-libéraux* et à leurs principes, et c'est dans ce sens que l'on doit entendre le bref adressé en septembre 1876 à l'un de Nous. A l'exemple du souverain Pontife et suivant la sage prescription de Notre quatrième Concile, nous laissons à la conscience de chacun de juger, sous le regard de Dieu, quels sont les hommes que ces condamnations peuvent atteindre, quel que soit d'ailleurs le parti politique auquel ils appartiennent.

En portant ce jugement sur le prochain, efforcez-vous toujours, N. T. C. F., de pratiquer cette modération et cette justice avec lesquelles vous voulez vous-mêmes être jugés par les hommes, et surtout par le Juge souverain des vivants et des morts. Tout en prenant aux questions politiques de votre patrie l'intérêt qu'elles méritent, tout en essayant d'apprécier à leur juste valeur les personnes, les actes et les choses, soyez toujours inquiets pour vous-mêmes, de peur que les affaires du temps, qui passe avec la rapidité de l'éclair, ne vous fassent oublier l'unique chose nécessaire, c'est-à-dire cette éternité qui ne passe point et qui est votre fin dernière.

La prière, qui nous fait approcher du trône de la miséricorde avec confiance et humilité, nous obtiendra infailliblement à tous cette crainte salutaire avec laquelle nous devons, à chaque instant de notre vie, travailler à notre salut. Ce commerce intime avec le Dieu de toute charité et de la paix véritable, donnera à vos âmes ce calme dont elles ont besoin en tout temps, mais surtout dans les circonstances solennelles et si importantes où vous êtes appelés à exercer le grand et noble droit de suffrage. Puisez donc souvent à cette source intarissable de grâce et de bénédictions même temporelles, et le Dieu de paix et de miséricorde sera avec vous dans le temps et dans l'éternité. Amen.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles de paroisses et de missions où se fait l'office, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec sous nos signatures, le sceau de l'Archidicèse et le contre-seing du secrétaire de l'Archevêché, le onze octobre mil huit cent soixante-dix-sept.

† E.-A., ARCH. DE QUÉBEC.
† L.-F., EV. DES TROIS-RIVIÈRES.
† JEAN, EV. DE ST-G. DE RIMOUSKI.
† EDOUARD-CHS., EV. DE MONTRÉAL.
† ANTOINE, EV. DE SHERBROOKE.
† J.-THOMAS, EV. D'OTTAWA.
† L.-Z., EV. DE ST-HYACINTHE.

Par Messieurs,

C. A. COLLET, Ptre,
Secrétaire.

REPONSE
DE
SON EXCELLENCE MGR CONROY DÉLÉGUÉ
APOSTOLIQUE
A M. LE CURÉ DE NOTRE-DAME
LE
JOUR DE LA TOUSSAINT
A NOTRE-DAME

“ Je reçois avec plaisir l'adresse que vous m'avez présentée au nom des paroissiens de Notre-Dame.

“ Ici, sous le portique de l'église qui a été la mère du catholicisme à Montréal, tout me rappelle la part glorieuse que le vénérable Séminaire a prise, pendant des siècles, à propager et à soutenir notre sainte religion dans cette partie du Canada.

“ Mais la famille chrétienne, suivant par son accroissement les progrès de la prospérité de votre belle cité, est devenue enfin trop considérable, même pour l'enceinte de ce vaste édifice. Aujourd'hui, Notre-Dame est environnée d'un groupe de plus jeunes paroisses, qui sont devenues à leur tour un nouveau centre de vie et de force catholiques.

“ Partout dans votre cité, j'ai trouvé des monuments de la charité catholique, que je désirerais louer comme ils méritent. Mais quel plus bel éloge puis-je en faire que de dire qu'ils ne me paraissent point indignes d'abriter Notre Seigneur Jésus-Christ, dans la personne de ses pauvres et de ses membres souffrants.

“ Je sais pour combien de ces œuvres de bénédiction Montréal est redevable aux travaux de l'illustre prélat qui a si longtemps gouverné ce diocèse, et dont le zèle infatigable, pendant la durée de son fécond épiscopat, a enrichi votre cité d'institutions de charité si variées et si vastes dans le cercle de leur action bienfaisante, qu'elles donnent un remède à chaque espèce de souffrance, un soulagement pour toutes les douleurs.

“ Je sais aussi avec quel succès et quelle sollicitude paternelle votre évêque actuel, si aimable et si distingué, s'efforce de les maintenir et de les développer, et en particulier comme il s'est identifié avec l'œuvre de l'éducation et le soin de la jeunesse catholique.

“ C'est à l'action de ces institutions de charité, que votre ville et cette Province doivent d'être exemptes du paupérisme officiel, qui trop souvent suit de près notre civilisation moderne. Je ne puis que louer et admirer la sage économie politique qui porte votre Gouvernement à employer, pour le bien général d'un peuple chrétien, l'action salutaire qui n'appartient qu'à la religion. Dans d'autres contrées, j'ai vu des hommes d'Etat dévorés par la passion d'exclure des institutions sous leur contrôle l'influence de la religion, et j'ai vu avec peine les tristes conséquences de ces tentatives, aussi opposées à la raison qu'au christianisme. Des dépenses toujours croissantes, la complète démoralisation des pauvres, la création du paupérisme, comme caste distincte, dégradée, et mise en dehors de la douce influence des affections de la famille, tels sont quelques-uns des résultats de cette charité froide et officielle.

“ Je félicite le peuple de cette Province de ce que la Législature a conservé tant de traditions inappréciables de la politique chrétienne, et je prie pour que les trois grandes forces sociales, la Religion, la Loi et l'Education, ne soient jamais séparées, mais continuent de travailler de concert pour le bien commun de la société.

“ Je ne doute aucunement que cet heureux résultat ne soit assuré, aussi longtemps que les catholiques du Canada, quel que soit le parti politique qu'ils croient pouvoir suivre, obéiront aux sages conseils qui leur ont été récemment adressés par leurs Evêques, parlant tous de concert, dans leur Lettre pastorale du 11 octobre dernier.

“ Dans ce document, vos Evêques vous enseignent, ainsi qu'il convient à des évêques, la véritable doctrine, telle qu'elle est proposée par l'Eglise catholique ; mais, suivant l'exemple du Saint Siège, ils s'abstiennent de désigner les personnes ou les partis politiques.

“ Relevant une erreur dans laquelle quelques-uns étaient tombés par rapport à un document qu'ils avaient publié il y a quelque temps, ils s'expriment ainsi :

“ Nous avons voulu vous exposer la vraie doctrine sur la
 “ constitution et les droits de l'Église, sur les droits et les de-
 “ voirs du clergé dans la société, sur les obligations de la presse
 “ catholique et sur la sainteté du serment : tel a été notre uni-
 “ que but, telle est encore notre intention. En cela nous sui-
 “ vons l'exemple du Saint-Siège, qui, en condamnant les erreurs
 “ du libéralisme catholique, s'est abstenu de signaler les per-
 “ sonnes ou les partis politiques. Il n'existe en effet aucun Acte
 “ pontifical condamnant un parti politique quelconque ;
 “ toutes les condamnations émanées jusqu'à présent de cette
 “ source vénérable, se rapportent seulement aux *catholiques-*
 “ *libéraux* et à leurs principes, et c'est dans ce sens que l'on doit
 “ entendre le bref adressé en septembre 1876 à l'un de Nous.
 “ A l'exemple du souverain Pontife et suivant la sage prescrip-
 “ tion de Notre quatrième Concile, nous laissons à la conscience
 “ de chacun de juger, sous le regard de Dieu, quels sont les
 “ hommes que ces condamnations peuvent atteindre, quel que
 “ soit d'ailleurs le parti politique auquel ils appartiennent.”

“ Ce sont là de nobles paroles, vraiment dignes d'être adres-
 sées par des évêques catholiques à un peuple catholique, ci-
 toyens d'un Etat constitutionnel. Ce sont des paroles pré-
 cieuses pour le Canada catholique. Elles contiennent le secret
 de sa paix, car elles affirment la vérité contre deux erreurs qui
 cherchent à troubler son repos. Contre ces erreurs il faut que
 vous vous mettiez en garde. Ne vous laissez donc point en-
 traîner, ni par ceux qui, ouvertement ou par des voies détour-
 nées, veulent vous éloigner de la doctrine que vos Evêques
 vous enseignent, ni, d'un autre côté, par ceux qui, par trop de
 zèle religieux ou politique, voudraient mettre en force contre
 des personnes ou des partis des condamnations qui n'ont jamais
 été prononcées.

“ On a dit des anciens évêques de France que par leur ensei-
 gnement ils ont fait la civilisation de leur pays, comme les
 abeilles font la ruche. Je suis convaincu que l'enseignement
 du vénérable Episcopat canadien établira de la même manière,
 et maintiendra en paix la civilisation dont vous goûtez les
 bienfaits.

“ Guidée par cet enseignement, la population catholique de
 ce pays, dévouée à la Religion, loyale à son souverain et exer-
 çant paisiblement sa part pleine et entière de liberté constitu-
 tionnelle, continuera, sans doute, à n'être pas le moindre élé-
 ment de cette force qui fait de cette jeune Puissance du Canada
 l'une des grandes Puissances du Monde Occidental.”

VERCINGETORIX

NOUVELLE HISTORIQUE DEVANT SERVIR D'INTRODUCTION A L'HISTOIRE
ROMANTIQUE DES FRANÇAIS

PAR

ALFRED DE VERVINS

VIII

DANS LES BOIS, DANS LA VILLE ET SUR LE MONT

Trois jours avant que les portes de Gergovie ne se fermassent derrière le jeune général, deux guerriers, ou, plus exactement, un guerrier et un grand adolescent, Bathanat et son fils Luern, chevauchaient, en causant, sur la via Domitia, qu'ils allaient bientôt quitter, pour gagner le lieu du rendez-vous que leur avait assigné l'hôte illustre qu'ils avaient reçu naguère.

Tout à coup ils virent arriver un cavalier courant à fond de train ; il semblait rouler sur la pente du coteau avec la rapidité d'une avalanche. Les deux voyageurs voulurent se ranger pour lui livrer passage ; le cavalier eut, de son côté, la pensée de les éviter, et, comme il arrive souvent en pareille circonstance, ils firent en même temps un mouvement inverse et provoquèrent la rencontre qu'ils voulaient éviter. L'homme de l'ouest enleva brusquement son cheval, pour ne pas heurter le guerrier volke ; mais, dans l'effort que fit la bête, la sangle se rompit et le cavalier fut désarçonné. Luern sauta à terre avec le généreux empressement de son âge, afin de lui porter secours, mais c'était inutile : l'homme se releva lestement en proférant une imprécation, et en se plaignant du retard que cet accident apportait à son voyage.

— Je comprends ton ennui et ton empressement, dit obligeamment Bathanat, causeur comme tous les Gaulois, et assistant du haut de son cheval à la réparation de la sangle, que

l'étranger reflexait, assisté par Luern : si tu as affaire dans le Midi, tu crains d'arriver trop tard au rendez-vous sous Gergovie. — L'autre eut un regard ironique et un demi-sourire, que Bathanat ne put voir, parce que l'homme avait le front appuyé au quartier relevé de sa selle, mais qui n'échappèrent pas à Luern.

L'observation du Volke était une interrogation au moins autant qu'une réflexion, et comme le voyageur ne répondit pas, il reprit :

— Si tu vas jusqu'en Narbonnaise, je te conseille de quitter la grande voie (la via Domitia), parce que les Romains s'étaient avancés jusqu'à Nemause quand nous l'avons quittée.

L'homme releva vivement la tête : — Et, sais-tu, demanda-t-il avec une expression de vif intérêt, s'ils se dirigent de ce côté?... Combien sont-ils à peu près?... Qui est-ce qui les commande?...

— Ma foi ! dit le collier-d'or, avec indifférence, je l'ignore absolument ; j'ai entendu parler de plusieurs légions... du consul... mais je n'ai pas fait... Il n'acheva pas, tant fut rapide le départ du cavalier, qui se jeta en selle au moment où son cheval partit au galop, sous le vigoureux coup de fouet qu'il lui donna.

— C'est drôle tout de même, hein, père ? dit Luern, debout sur la route et regardant tout pensif le cavalier, qui s'éloignait ventre à terre.

— Oui, répondit le guerrier volke, c'est drôle !... On dirait qu'au lieu de vouloir les éviter, il court au-devant des Romains. Puis il haussa légèrement les épaules, comme s'il le plaignait d'une faiblesse, et il remit son cheval en marche.

Le galop d'un cheval le fit retourner, et il vit Luern, qui, au lieu de le suivre, venait de se lancer à toute vitesse sur les traces de l'étranger, qu'il put voir également déjà loin. Le brave Volke, dont l'esprit était beaucoup moins délié que celui de son fils, crut à une recrudescence de curiosité ou à une fantaisie guerrière de l'adolescent. Cette dernière supposition le fit sourire avec orgueil, et il tourna bride pour voir faire le jeune coq ⁽¹⁾, et au besoin pour l'assister.

Luern, moins lourd qu'un homme, moins pesamment armé qu'un guerrier robuste, puisqu'il sortait à peine de l'enfance,

(1) Le coq était l'emblème des Gaulois, comme le hibou celui des Athéniens, l'aigle celui des Romains.

montait l'un de ces chevaux légers du pays des Tarbelles (1), que nous appelons aujourd'hui "chevaux de Tarbes," ou "navarrins," à la tête fine, à l'encolure longue et grêle, aux jambes hautes et minces, rapides et nerveux comme des chevaux barbes. Son père et l'homme qu'il poursuivait montaient au contraire de véritables chevaux de bataille, c'est-à-dire de grands destriers, splendides sous le harnais, durs à la fatigue, de vrais chevaux de guerre, mais lourds à la course.

Il en résulta que bientôt la distance s'élargit entre le père et le fils, tandis qu'elle diminuait rapidement entre celui-ci et le premier cavalier, qui, s'apercevant qu'il était poursuivi, essaya de précipiter encore l'allure de son coursier. Enim Bathanat perdit de vue l'étranger et son fils : ils avaient successivement dépassé le sommet de la colline.

Luern gagnait visiblement l'Arverne. Il était évident qu'il allait bientôt l'atteindre, quand celui-ci quitta la route et se jeta dans un bois qui s'étendait sur leur droite. Le jeune Volke eut un mouvement de joie : celui qu'il tenait pour un ennemi ne pouvait plus lui échapper, car, chevauchant le matin à côté de son père, il avait essayé de pénétrer sous le couvert, et il avait pu constater que la forêt était tellement fourrée, si pleine de lianes, de ronces et de troncs renversés, enchevêtrés et formant des halliers si serrés, qu'il était absolument impossible de la traverser à cheval.

L'étranger en fit, en effet, bientôt l'expérience ; c'est pourquoi il mit pied à terre et s'enfonça sous bois en conduisant son cheval par la bride. Mais la noble bête, qu'il ne pouvait abandonner, puisqu'elle lui était essentielle pour continuer son voyage, retardait sa fuite et faisait de grandes brisées (2), qui devaient permettre de reconnaître aisément son passage. Luern, au contraire, attacha son cheval au premier arbre de la forêt, car il n'avait pas les mêmes raisons pour ne pas s'en séparer, et tirant de sa ceinture un long couteau, qu'il inséra dans sa manche, où il le maintint en pliant un doigt sur la pointe, le corps courbé, l'œil grand ouvert, le pied furtif et léger comme celui de l'animal dont il empruntait le nom, il suivit la large piste ouverte devant lui.

(1) Habitants de la basse Navarre, de la Biscaye française et d'une partie des Landes. Lapourde — Bayonne — leur appartenait.

(2) Terme de vénerie, qui s'explique de lui-même.

L'homme au cheval, complètement désorienté sous le dais de verdure qui lui dérobait la vue du ciel, errait au hasard depuis quelques instants, quand il se trouva dans une sorte de clairière fermée de tous côtés par la chute d'arbres dont les branches formaient un fouillis inextricable de bois et de feuillage : c'était comme une grande enceinte dont on ne pouvait sortir qu'en reprenant le sentier tracé par les fauves. Il fut donc obligé, après en avoir fait le tour, de revenir à l'étroit chemin qu'il avait déjà suivi. Il en était encore à quelques pas, quand Luern apparut à son tour dans la vaste salle de verdure. Ils s'arrêtèrent et se considérèrent en silence pendant quelques secondes ; l'un fuyait et l'autre le poursuivait depuis une demi-heure, et ils semblaient surpris de se rencontrer ! ... Enfin le fils de Bathanat lui dit :

— Pourquoi fuis-tu ?

— Je ne fuis pas ! répartit l'autre.

— Alors, comment te trouves-tu dans ce bois, qui ne conduit nulle part ?

Une réaction, qui changea l'expression de son visage, parut s'opérer dans le guerrier, dont les traits devinrent menaçants et dont l'œil s'alluma soudain ; il prêta l'oreille, et n'entendit rien que le bruissement des feuilles et la respiration de son cheval. L'adolescent, l'œil étincelant d'intelligence et de résolution, mais seul, était devant lui ; en supposant que son compagnon accourût à son secours, ce ne serait pas sitôt ; il avait le temps de le tuer et de fuir ; à la rigueur, il livrerait un autre combat s'il le fallait, car il ne redoutait aucun homme ! ... Il se transforma donc et dit à son tour au Volke :

— Que veux-tu ?

— Mon père, dit Luern, pense que tu vas rejoindre nos ennemis, et moi, je veux le savoir.

Son adversaire eut un mauvais sourire, et cédant à un sentiment de vanité railleuse, qui était dans le caractère de la nation, il lui dit : — Je vais te satisfaire, parce que tu vas mourir ! Oui, je vais porter des tablettes à Apollonius pour l'inviter, de la part du sénat d'Arvernies, à venir occuper Gergovie avant que Vercingétorix ait réuni son armée.

Il n'avait pas fini de parler qu'un bond énorme le portait à cinq pas de l'adolescent, que son épée menaça. Luern ne recula pas. Il jeta un pied en arrière, effaça légèrement l'épaule droite en se courbant un peu, puis sa main s'ouvrit en même temps

que son bras se tendait avec la rapidité et la raideur d'un ressort, le couteau partit et l'homme tomba, atteint en plein cœur ! Il tomba sans un mot, sans un geste, après la blessure, comme foudroyé (1) !

Quand son père survint, Luern était toujours à la même place, ne pouvant détacher ses regards du cadavre qui gisait à ses pieds. C'était la première fois qu'il tuait un homme, et le jeune guerrier payait à l'humanité le tribut de sensibilité que l'éducation maternelle avait développée en lui, sensibilité qui devait s'atténuer, mais d'où devaient naître la magnanimité et la générosité, qu'on ne trouve dans aucun peuple aussi développées que chez les Gaulois.

— Allons, Luern ! s'écria joyeusement Bathanaï, heureux de le trouver sain et sauf, et fier de le voir victorieux, il est mort, mon enfant, il est bien mort ! — Son fils se jeta dans ses bras, cacha sa tête dans sa poitrine et se prit à pleurer.

— Eh bien ! quoi ! dit son père, un guerrier qui pleure ! ... Puis avec bonté : Je te comprends, cher enfant, je te comprends ... c'est l'habitude qui manque ... mais ces nerfs se calmeront ; tu as le courage, c'est l'essentiel ! Quand tu auras vu deux ou trois batailles, tu seras un homme ! (*vir* !)

— Père, dit Luern, en montrant le cadavre, il a des tablettes.

— Ah ! il a des tablettes, répéta le Volke, qui avait peu d'estime pour l'écriture, qu'elle fût grecque ou latine, mais qui trouvait un peu ... vif, qu'on tuât un homme parce qu'il portait de ces caractères, qu'il trouvait seulement inutiles. — Et c'est pour cela que tu l'as tué ... ? Ça n'en valait peut-être pas bien la peine.

— Mais si ! dit Luern, qui tremblait de se trouver coupable : ce sont des tablettes pour appeler les Romains à Gergovie, contre les Gaules et contre mon Patron !

Cette fois la lumière se fit ; le collier-d'or se baissa vivement, retira d'abord le couteau de la plaie où il s'était enfoncé jusqu'au manche ; il l'essuya avec soin dans l'herbe et en le piquant en terre, et le rendit à son fils, puis il palpa la poitrine du malheureux messager de Caramantel, sur laquelle il trouva effectivement un sachet de cuir contenant les tablettes en question

(1) Ce mode de combattre est encore usité dans le Midi de la France, où l'on trouve des hommes d'une adresse surprenante à lancer le couteau.

et quelques pièces d'or. Il remit le tout au jeune homme : c'est à toi, lui dit-il, comme le cheval, comme la tête !... En parlant ainsi il enlevait le sanglant trophée et l'attachait à la crinière du cheval conquis sur l'Arverne.

Trois jours plus tard ils arrivaient au camp.

Vercingétorix sortait de sa tente, en proie aux préoccupations qu'on connaît, quand Bathanat et son fils se présentèrent à lui. Il les reconnut aussitôt qu'il les vit et leur souhaita la bienvenue, et plus spécialement au jeune homme : — Bonjour, et merci pour votre empressement, car j'ai besoin de tous les braves ! — Et il allait s'éloigner, quand le collier-d'or lui demanda de rentrer sous sa tente, pour lui faire une communication importante (1). — Le Brenn les fit entrer, s'assit tout soucieux et invita son ancien hôte à parler.

Alors Bathanat lui raconta ce qui leur était arrivé trois jours plus tôt, et présenta à Vercingétorix les tablettes et la tête de l'émissaire du sénat. Le Brenn lut d'abord les tablettes avec un intérêt qu'attestèrent deux ou trois interjections indignées, et l'air de satisfaction qu'exprima ensuite son visage. Ecartant ensuite le lambeau de *saie* qui voilait le front de la tête coupée, il eut un geste de surprise.

— Et c'est cet enfant qui a tué cet homme ? fit-il, presque incrédule.

— Lui-même, répondit le chef, assurément plus fier de l'exploit de son fils que Luern lui-même : quand je suis arrivé, le traître était mort !

— Mais c'est Boïo-righ ! s'écria Vercingétorix (1).

— C'est possible, dit le Volke, qui, étant d'une autre nation, n'avait jamais entendu parler du redoutable chef. Eh bien ! Boïo-righ est mort, voilà tout !...

— Tu as peut-être sauvé les Gaules, reprit le Brenn, et tu m'as, en tout cas, rendu un service important, que je n'oublierai jamais ! Disant cela, le général retira son collier d'or et le passa au cou du jeune Volke, qui le reçut en fléchissant le genou,

(1) Les Gaulois avaient adopté une singulière loi. Afin d'éviter les fausses nouvelles et pour prémunir le peuple contre les émotions, souvent dangereuses chez ces hommes ardents, quiconque avait une nouvelle importante à communiquer devait, sous peine de mort, en donner d'abord communication aux magistrats ou au chef, et ne la répandre qu'après y avoir été autorisé.

(1) Boïo-righ signifie, en gaélique, le Chef-Terrible.

car ce don le faisait chevalier comme son père, comme les plus vaillants de la nation.

Ils allaient se retirer. Vercingétorix les retint et donna l'ordre de convoquer devant sa tente les principaux chefs de l'armée. Pendant qu'ils se réunissaient au dehors, il causait avec Bathanat et son fils.

Le hasard et le courage de Luern, en lui mettant entre les mains le message intercepté, lui permettaient de déjouer le projet des Grands, car, avant que les Romains fussent informés par la rumeur publique, Gergovie serait prise par l'armée, qui devenait de plus en plus nombreuse à chaque instant: sur toutes les montagnes, dans toutes les vallées, du fond de tous les ravins, retentissaient les trompettes d'airain de nouveaux détachements.

Mais il était particulièrement pénible au Brenn de préluder à la guerre nationale en portant les premiers coups à une ville gauloise, à la capitale de l'Arvernie, à sa ville natale !... Et puis, ses ennemis avaient entre leurs mains un otage précieux, Octavia !... Cependant, il avait des amis dans la place, et s'il eût pu se concerter avec eux... mais comment les prévenir?... Et qu'advierait-il de sa mère et de sa femme, quand ses ennemis se verraient menacés de sa vengeance? Ces êtres chers ne deviendraient-ils pas nécessairement le bouclier qu'ils lui opposeraient?... Que ferait-il alors ?...

Après de longues réflexions, voici à quel parti il s'arrêta. Il enverrait Bathanat porter à Caramantel les tablettes et la tête de son messenger, afin d'apprendre aux conjurés qu'ils n'avaient aucun secours à attendre du dehors; Bathanat proposerait alors au chef du sénat de rouvrir Gergovie au parti national. A cette condition, il pourrait se retirer avec tous ceux qui voudraient l'accompagner; leurs biens seraient respectés. Dans ce cas, il devrait faire remettre Octavia au Volke, qui l'amènerait au camp. — Si, au contraire, Caramantel refusait de rendre la ville, elle serait attaquée, et pas un Grand ne serait reçu à merci ! — D'un autre côté, afin de mieux assurer l'exécution de ses menaces, en cas de refus, Luern accompagnerait son père; il était laissé à son habileté de trouver le moyen de se rendre auprès de Vergosillaun, auquel il remettrait une médaille d'or (1), que lui donna Vercingétorix afin d'établir son identité,

(1) On a retrouvé, il y a quelques années, un certain nombre de médailles, ou plutôt, de pièces d'or, portant le nom de Vercingétorix. D'un côté se trouve

et il l'informerait qu'au milieu de la nuit le Grand-Brenn attaquerait la porte de Belen — du Soleil — à la tête d'une troupe d'élite, tandis que toute l'armée ferait une manifestation de l'autre côté de la ville, afin d'y attirer les défenseurs de Gergovie ; mais que la véritable attaque, celle qu'il devait seconder avec tous les guerriers du parti national, se ferait à la fin de la deuxième veille, et à la porte Belen.

Enfin, pour appuyer les déclarations de son parlementaire et contribuer au succès de sa mission, Vercingétorix, après avoir communiqué le contenu des tablettes aux chefs réuais devant sa tente et leur avoir appris la défection de Gergovie, ou de son sénat, leur donna l'ordre de déployer l'armée autour de la montagne pour investir complètement la place, insistant d'une façon spéciale pour que personne ne pût y entrer, ni sortir de la ville.

Munis de leurs instructions, ils gravirent à pied le coteau de Gergovie et se présentèrent à l'une des portes de la ville.

Bathanat avait revêtu ses plus belles armes, son collier d'or et ses bracelets les plus riches ; Luern, au contraire, était sans armes, si l'on excepte le couteau de sa ceinture, qui ne le quittait jamais, et qui d'ailleurs faisait en quelque sorte partie du costume de sa nation, fort différent de celui des Arvernes. Ce n'avait point été sans regrets qu'il avait dépouillé la chaîne d'or que lui avait donnée Vercingétorix, mais la nécessité s'imposait : il devait avoir l'apparence d'un enfant plutôt que d'un jeune guerrier ; et le dévouement que lui inspirait le héros à qui il s'était donné, l'emporta sur le légitime orgueil qu'il éprouvait à se parer de cet insigne de son courage.

Bathanat se présenta à la porte de la ville et se fit reconnaître comme parlementaire. Quand il fut introduit, Luern se glissa dans l'entre-bâillement de la porte par un mouvement de coulèvre ; le guerrier qui venait d'ouvrir le saisit brusquement par le bras et lui dit rudement : Où vas-tu ? — C'est mon fils, dit Bathanat, qui avait grand désir de voir votre grande cité, et à qui j'ai permis de m'accompagner ; j'ai voulu faire plaisir à l'enfant, mais si cela présente des inconvénients, il peut rester ici, je le prendrai à mon retour.

Oh ! je t'en prie, dit Luern au Gergovien avec son regard le

la tête de Belen (le soleil), de l'autre, un cheval, symbole de l'indépendance, qui se voit aussi sur d'autres médailles ou monnaies gauloises.

plus caressant, un regard qu'il pratiquait souvent et auquel sa mère n'avait jamais su résister ; je t'en prie, laisse-moi voir Gergovie. On dit chez nous que les Arvernes ont une si belle ville ! ... J'ai déjà vu Narbonne et Nemause ; je voudrais bien dire, en revenant au pays, que j'ai vu Gergovie ! ...

— Mais tu te perdras ?

— C'est juste ! dit Bathanat, tu te perdras, et quand je reviendrai tu ne sera plus là ... je ne saurai où te prendre ...

— Oh ! si, père ! ... Je t'en prie ! laisse-moi aller, rien qu'un peu, pour voir ... et il se frôlait contre les jambes de son père comme un jeune chat quêtant une caresse, pendant que son regard semi-narquois et semi-suppliant interrogeait le guerrier arverne.

Allons ! va, si le chef le permet, dit le Volke, ayant l'air de céder. Le guerrier, qui n'était pas un chef, fut flatté de s'entendre donner ce titre par un collier-d'or étranger ; aussi, ne voyant aucun inconvénient à laisser un enfant, ou au moins, un adolescent visiter la ville, fit-il à Luern un signe d'assentiment amical. — Surtout ne t'éloigne pas trop, et reviens m'attendre ici, lui cria Bathanat, car il était déjà au milieu de la rue.

Lorsque le collier-d'or fut introduit chez Caramantel, il posa sur la table du sénateur un paquet assez volumineux, qu'il portait dans la main gauche, tandis que de la droite il fouillait sa poche et en retirait les tablettes prises à Boïo-righ.

— Qu'est cela ? demanda l'oncle de Vercingétorix.

Le parlementaire dénoua les coins de l'étoffe qui l'enveloppait et lui montra la tête sanglante et tuméfiée de son messenger, en même temps qu'il lui présentait l'avis adressé à Apollonius : — Je suis chargé, dit-il alors, de te remettre cela de la part de Vercingétorix.

Quelle que fut sa puissance sur lui-même, le chef du sénat ne put réprimer un mouvement d'horreur ; puis son visage exprima un profond désappointement, quand il prit et retourna les tablettes qu'il ne pouvait méconnaître. Pourtant, il recouvra promptement son sang-froid, et se mit à réfléchir en marchant dans la salle, non, toutefois, sans avoir indiqué un siège au guerrier volke, qui s'inclina, mais resta debout.

Quand il crut avoir complètement repris possession de lui-même, Caramantel s'arrêta devant le collier-d'or, et lui dit : — n'euve ne t'a-t-il pas chargé de me dire quelque chose ?

— Si, répondit Bathanat, et il remplit alors l'objet principal de sa mission, c'est-à-dire qu'il transmit au sénateur les propositions du Brenn.

— Est-ce tout ? demanda-t-il quand le chef cessa de parler.

— C'est tout, fit-il, et j'attends ta réponse.

— Tu l'auras bientôt, dit Caramantel ; mais je dois, avant de te la donner, consulter quelques membres du sénat. Assieds toi donc là : il lui montrait la table sur laquelle se trouvait encore le déjeuner que l'arrivée de la veuve l'avait empêché de commencer ; mange, si tu as faim, bois, si tu as soif, et laisse-moi m'occuper de préparer la réponse que tu me demandes. Alors il plaça un siège pour le parlementaire devant la table sur laquelle se trouvaient le déjeuner et la tête de Boïo-rih, et parut ne plus s'occuper de lui.

Il appela successivement plusieurs serviteurs, auxquels il donna des ordres, puis un guerrier, auquel il parla pendant assez longtemps à voix basse. Le guerrier sortit, et le sénateur, rendu à ses réflexions, se mit à se promener dans la salle, semblant attendre le résultat des dispositions qu'il venait probablement de prendre.

Après quelques hésitations, Bathanat finit par attaquer une large pièce de bœuf rôtie, qu'il fit lestement disparaître, grâce à l'amphore de vin massaliote dont il l'arrosa ; après un court repos, il dévora une gigole de chevreuil, et rapprocha de lui une pyramide de truites bouillies au vin blanc, aussi recommandables par le nombre que par l'apparence et le fumet, entremêlées de ces célèbres écrevisses d'Arvernie, que les gourmets de nos jours proclament encore uniques au monde ! Tout en mangeant ses truites et en épluchant ses écrevisses, il regardait l'un de ces hauts fromages recouverts d'efflorescences de pourpre qu'on fabriquait dès ce temps et que produisent encore le Mont d'Or et la campagne du Puy-de-Dôme ; car le chevalier volke, qui était vaillant parmi les vaillants, mais qui n'avait ni le génie de Caramantel, ni l'esprit de Luern, faisait toujours consciencieusement tout ce qu'il faisait.

C'était à cette application à toutes choses actuelles, qu'étaient dues l'espoir de ce de finesse qu'il avait déployée à la porte de la ville pour y faire admettre son fils, et la dignité avec laquelle il avait jusqu'à ce moment rempli ses fonctions de parlementaire. Dans l'un et dans l'autre cas, il s'était exactement conformé à ses instructions et aux conseils de Luern ; donc, quand il s'était

décidé à manger et à boire, il avait procédé à cette double opération avec autant de soin qu'à tout le reste ; car il était de cette catégorie d'individus, rarement éminents par l'esprit, mais qui se recommandent ordinairement par le succès qui prend pour devise la maxime latine : "*Age quod agis,*" Fais ce que tu fais. — Or, dans ce moment il mangeait ! aussi le faisait-il copieusement et sans distractions. — Derrière lui, Caramantel parlait avec animation à plusieurs Grands, qu'il avait probablement fait appeler, mais il ne s'en occupait guère, parce qu'il avait dit et fait tout ce que son chef lui avait ordonné ; il n'avait plus qu'une réponse à attendre, et il l'attendait ! — Cependant, il fut forcément distrait par l'arrivée, ou plutôt, par l'irruption dans la ville de plusieurs guerriers gergoviens amenant une femme, qu'à ses longs vêtements romains — car on ne pouvait voir ses traits, qu'elle cachait sous ses voiles, probablement pour dérober ses pleurs à ses ennemis — il reconnut pour Octavia !

— Tu as repris les vêtements de ton peuple, lui dit Caramantel avec une teinte d'ironie, probablement parce que ma sœur t'a annoncé la prochaine arrivée des tiens dans cette ville, mais un accident est venu modifier les événements que nous avions préparés, et c'est nous, probablement, qui irons trouver ton père ; quand je dis "nous," je parle de toi et de moi ! — Puis ouvrant la porte d'une salle voisine, il ajouta : — Voici ton appartement, personne n'y entrera que sur ton ordre, mais tu y resteras jusqu'à ce que nous puissions prendre une décision autre, ou que nous ayons des nouvelles de ton père. — En effet, il venait d'être résolu, ou mieux, dès le premier moment le chef du sénat avait résolu d'expédier un autre messenger à Apollonius, espérant que celui-ci serait plus habile ou plus prudent que le premier. En attendant, on temporiserait, et il pensait le pouvoir facilement, grâce à l'otage précieux qu'il venait de faire enlever de chez la veuve de Celtill...

La jeune femme entra sans répondre dans la salle que lui ouvrait Caramantel, qui referma aussitôt la porte derrière elle.

Bathanat s'était levé et se demandait ce qu'il lui convenait de faire, car son instinct le poussait à tirer son épée et à se faire tuer pour défendre la femme de son chef, tandis que les ordres et les recommandations pressantes et réitérées de Vercingétorix lui prescrivaient de ne pas sortir de ses attributions de parlementaire. Il se disait encore que Vercingétorix n'avait pas prévu ce qui arrivait et qu'il l'accuserait peut-être pour n'avoir

pas mieux protégé sa femme ; mais une voix intime lui répétait qu'il devait d'abord obéir à ses ordres et laisser au Grand-Brenn le soin d'aviser... sauf à revenir... D'ailleurs, il ne s'agissait pas de se faire tuer, mais de rapporter la réponse que le général attendait. — Il regrettait vivement l'absence de Luern, qui était généralement un enfant de bon conseil... et il était toujours très perplexe, quand Caramantel vint à lui et lui dit :

— Retourne auprès de Vercingétorix et informe-le qu'après avoir réuni quelques amis, nous avons conféré, mais que nous n'avons pu nous entendre... que nous ne rejetons pas ses propositions, mais que nous ne les acceptons pas aujourd'hui... que très prochainement je réunirai tout le sénat, et qu'après sa réunion, je lui ferai connaître sa décision.

— Mais, répartit impatientement le collier-d'or, le Grand-Brenn m'a envoyé te porter des propositions et je dois lui rapporter une réponse !...

— C'est ce que tu feras en lui répétant ce que je t'ai dit, fit Caramantel avec son sourire obligeant, et en lui racontant ce que tu as vu, c'est-à-dire que sa jeune femme est chez moi. — Ajoute que sa mère elle-même a consenti à ce qu'elle vint ici, où elle sera traitée avec tous les égards dus à l'épouse de mon neveu et à la fille du proconsul de la Narbonnaise.

L'accent convaincu dont il articula cette promesse calma un peu l'irritation du Volke, qui réfléchit encore une minute et finit par se retirer en disant : — Enfin, tu promets une réponse claire et catégorique incessamment ?... C'est bien, je m'en contente, puisque tu prétends ne pas pouvoir m'en dire davantage ; mais le Grand-Brenn jugera de ce qu'il doit faire... s'il doit attendre...

— Il attendra ! sois tranquille, il attendra !... répartit le sénateur toujours souriant, mais n'oublie pas de lui dire qu'Octavia est maintenant dans ma maison. — Bathanat murmura quelque chose qui ressemblait beaucoup à un grognement et sortit, suivi par le chef et les deux guerriers qui l'avaient amené.

Quand ils arrivèrent à la porte de la ville, le chef la lui fit ouvrir ; les deux chevaliers se saluèrent et Bathanat passa le seul, ne voulant pas s'enquérir de son fils devant ses conducteurs, par crainte de désobliger le gardien ; mais dès que les autres se furent éloignés, il revint à la porte restée entr'ouverte, et regarda anxieusement s'il ne l'apercevrait pas aux environs, supposant au jeune homme la pensée qu'il avait eue, de ne pas

compromettre le gardien devant le chef. Tout à coup il le vit et le reconnut de loin à sa veste brodée de fils de différentes couleurs, à sa ceinture rouge, à ses larges braies, en un mot au pittoresque costume volke, que personne que lui, probablement, ne portait à Gergovie.

Le voilà ! dit-il au gardien avec un soupir de profonde satisfaction. Il fit à son fils un signe de la main pour l'engager à se hâter ; puis ayant remercié le Gergovien d'avoir eu l'obligeance de l'attendre, il se mit en route pour le camp, où il avait hâte d'arriver, mais en marchant lentement, pour donner à Luern le temps de le rejoindre.

Celui-ci passa la porte à son tour. Le gardien voulut lui dire un mot amical, lui demander si Gergovie lui paraissait une plus belle ville que Nemause ou Narbonne, mais il n'en eut pas le temps : le jeune Volke passa devant lui comme une flèche, et le brave homme, qui attendait au moins un geste de remerciement, referma sa porte avec mauvaise humeur.

Caramantel était égoïste, sans scrupule d'aucune sorte quand son intérêt, son bien-être ou sa fortune étaient en question, mais c'était un esprit supérieur, auquel, par conséquent, toute violence inutile était antipathique ; il était dans la société d'alors ce que nous appelons aujourd'hui un homme bien élevé, et c'était à ses formes courtoises, autant qu'à la supériorité intellectuelle dont elles étaient issues, qu'il devait l'autorité et l'influence qu'il exerçait sur des hommes qui étaient ses égaux par la naissance et par la richesse. C'est pourquoi, par un instinct de convenance, qu'on aurait pu prendre pour de la générosité s'il eût pu pratiquer une vertu, il épargna sa vue à sa captive ; plusieurs fois, il envoya prendre de ses nouvelles et demander si elle désirait quelque chose ; chaque fois l'esclave revint lui dire que la jeune femme ne daignait même pas lui répondre et semblait pleurer sous ses voiles, dont elle affectait de se cacher le visage dès qu'on entra dans son appartement.

Le sénateur, à ces rapports, haussait les épaules avec indifférence, car la seule chose importante pour lui était de la garder sous son toit, et d'avoir pour elle les égards dus à la fille de celui qui commanderait bientôt dans Gergovie.

Cependant, ce qu'il avait dit à Bathanat était vrai : la mère de Vercingétorix avait livré la jeune femme sans résistance. Au moment où elle l'avait quittée, elle l'avait pressée dans ses bras et n'avait pu retenir ses larmes, mais elle n'avait pas essayé de

s'opposer aux ordres de son frère, probablement parce qu'elle avait compris que toute résistance eût été vaine ...

Vers la fin de la seconde veille (minuit), heure que Vercingétorix avait fait indiquer à Vergosillaun, le sénat était encore réuni et délibérait, quand un grand cri se fit entendre. C'était ce cri de guerre qui, d'après Tite Live, glaçait d'effroi les cœurs les plus forts.

La stupeur des sénateurs fut inexprimable, mais ce qui le fut plus encore, ce fut l'étonnement épouvanté de Caramantel, car pour lui, plus que pour aucun autre, c'était une question de vie ou de mort qui allait se décider.

La ville fut bientôt pleine de bruits et de clameurs ; de grands feux s'allumèrent sur le rempart, inondant de lumière tout le versant occidental du mont de Gergovie, et faisant sortir des ténèbres toute la sombre armée des Gésates, qu'on put voir alors escaladant les rochers pour monter à l'assaut, avec cette aveugle témérité qui, dans tous leurs combats, projetait les bataillons gaulois en avant, comme des béliers de catapultes sont projetés sous l'impulsion irrésistible des leviers.

Caramantel était si profondément convaincu que Vercingétorix n'entreprendrait rien contre la ville tant qu'Octavia serait dans Gergovie, et il avait si bien fait partager cette opinion à tous les autres Grands, qu'aucune mesure n'avait été prise, qu'aucun ordre n'avait été donné dans la prévision d'une attaque ; il en résulta un grand tumulte et un immense désordre dans le peuple : tout le monde courait où s'entendaient les cris, et là où les feux faisaient flamboyer le bastion de Gergovie comme un phare prodigieux au milieu de cet océan tourmenté, dont les vagues étaient des montagnes.

Quand Vergosillaun s'avança silencieusement à la tête de ses Dévoués et de ses clients pour s'emparer de la porte Belen, il ne rencontra que des gens attardés qui couraient vers l'occident, tandis que Vercingétorix attendait avec sa troupe à la porte d'orient, qui s'ouvrit devant lui sans qu'il eut à combattre, puisqu'elle n'avait pas de défenseurs.

Le général pénétra dans la ville suivi d'une troupe composée d'Arvernes seulement. Il l'avait ainsi formée par amour-propre national, par tactique et par humanité ; car il avait supposé que les habitants se défendraient moins valeureusement contre des nationaux, et que ses guerriers seraient moins implacables après la victoire, les vaincus étant des frères. Lui-même entra dans

la ville, sans casque et l'épée au fourreau; derrière lui marchaient des guerriers nus: c'était une témérité dont ils donnèrent des exemples ailleurs ⁽¹⁾, en même temps qu'un défi de les immoler jeté à leurs compatriotes égarés. Après eux venaient deux mille combattants, qui, joints au même nombre, à peu près, amené par Vergosillaun, représentaient environ cinq mille guerriers, qui, entonnant tout à coup le *Bardit* ⁽²⁾, apprirent aux Gergoviens que les Gœsates étaient dans la place.

La ville était reconquise; car, si ces cinq mille hommes étaient moins nombreux que les défenseurs, toute l'armée des Gœsates pouvait maintenant entrer dans Gergovie, puisque la porte Belen était au pouvoir du Grand-Brenn. Aussi, désertant les remparts malgré les efforts et les sollicitations des sénateurs éperdus, les citoyens s'échappèrent-ils de toutes parts, chacun essayant de regagner sa maison pour défendre ou sauver les êtres chers qu'il y avait laissés.

Caramantel s'aperçut vite que tout était perdu, bien que quelques quartiers fussent encore occupés par les clientèles de son parti. Il courut chez lui, ne sachant encore à quoi se résoudre, mais comprenant que le premier objet pour lui devait être de s'assurer de son otage, que Vercingétorix allait assurément tenter de lui enlever.

En même temps que lui arrivait à sa maison un certain Divitiac, l'un de ses principaux clients, qui se hâta de le prévenir que le Grand-Brenn venait de faire proclamer que tous les habitants auraient la vie sauve et que les propriétés seraient respectées, à la condition de déposer les armes, mais que le sénat, c'est-à-dire tous les Grands devraient lui être livrés... probablement pour être mis à mort, ajouta le notable.

Il se trompait: Vercingétorix eut la noblesse de sacrifier sa vengeance à l'amour de la patrie. Il se contenta de chasser de la ville ceux qui avaient été les meurtriers de son père et qui avaient voulu livrer à l'ennemi la capitale de leur pays. En agissant ainsi, il tua mieux le parti romain dans la nation, que s'il eût fait trancher la tête à tous ses chefs.

Bientôt plusieurs sénateurs arrivèrent aussi chez celui qui dirigeait toutes leurs délibérations, et prescrivait leur politique

(1) Strabon, Lucain, Tite Live.

(2) Le *chant de guerre* des Gaulois, autre que la *danse des lances* ou le *chant des épées*. — La Villemarqué.

et leurs décisions depuis quinze ans. Ils lui confirmèrent les nouvelles apportées par Divitiac et lui demandèrent que faire.

Ou l'on a fort mal jugé Caramantel, ou l'on doit savoir que c'était un esprit éminemment supérieur, au-dessus de tous préjugés, absolument incapable d'éprouver l'une de ces faiblesses, de ces défaillances du cœur que le vulgaire appelle sentiments. C'est pour cela qu'il fit immédiatement ce raisonnement, qu'Octavia le couvrirait d'autant moins que sa protection s'étendrait à un plus grand nombre. Puis, qu'étaient ces gens, maintenant, qui, ne pouvant plus lui être d'aucune utilité, venaient se mettre à sa charge ? ... Il avait bien le temps de s'occuper d'eux, quand il ne savait lui-même quel parti prendre ! ... Mais c'était un homme doux, qu'on avait toujours vu conciliant et affable ; en conséquence, il fit entrer ses amis dans une salle de sa maison, la plus vaste et la plus ornée, puis il sortit, sous prétexte de donner un ordre essentiel, en les invitant à l'attendre.

Or, il les quittait pour commander son char et pour enlever sa captive !

En entrant dans la pièce où se trouvait la jeune femme, le sénateur bienveillant, le Grand toujours froidement poli, le diplomate flatteur et courtoisement empressé, se transforma en barbare, c'est-à-dire en homme d'action ! — Le sourcil froncé, le geste brusque, la parole brève, il lui dit : Les Gœsates sont dans la ville ! Dans quelques instants Vercingétorix sera ici, il ne doit pas nous y trouver ! Suis-moi donc ! Et comme, si tu m'échappais, je serais perdu, je te préviens que si tu cherches à fuir, si tu pousses un cri, si tu fais un geste pour appeler, en quelque circonstance que nous nous trouvions, je te tue ! ... La situation est grave, si grave, que tu ne dois pas douter de ce que je te déclare, et qu'il faudra t'en souvenir ! ... Maintenant, viens ! Et comme elle semblait hésiter, il la saisit brutalement par le bras, l'entraîna jusqu'à son char et l'y fit monter.

Aussitôt qu'il y fut monté lui-même, il lança son attelage dans une rue sombre et solitaire qui s'ouvrait devant eux, espérant pouvoir gagner une porte que l'ennemi n'occuperait pas encore.

Mais la cavalerie gœsate était déjà dans la ville et en parcourait toutes les rues, chargeant tous ceux qui s'y trouvaient, pour les obliger à rentrer dans leurs maisons, afin de prévenir tout attroupement, toute réunion, c'est-à-dire l'organisation de

tout foyer de résistance ou d'action. Ces *patrouilles* — c'est le nom actuel de ces manœuvres, trop connues à Paris — rejetèrent le sénateur, de rue en rue, jusqu'au rempart. Le chemin était plus long, mais il était peut-être plus sûr. A sa droite s'élevait une haute palissade, dominant le vide de douze cents pieds qui entourait le cotéau ; à sa gauche s'étendaient les jardins déserts ou les servitudes des maisons devant lesquelles passaient les escadrons qu'il devait éviter. La voie qu'il suivait était une sorte de chemin de ronde, planté d'arbres, et sur lequel s'ouvriraient nécessairement toutes les portes, puisqu'il faisait le tour de la ville ; de distance en distance se trouvaient de grandes places ouvertes dans la palissade, soit parce qu'elle avait été mal entretenue, soit parce que le roc, à pic dans ces endroits, la rendait inutile.

Cependant les chevaux de Caramantel volaient plutôt qu'ils ne couraient sous les grands arbres. Il approchait déjà d'une porte fort éloignée de la porte Belen, ce qui l'autorisait à penser qu'il la trouverait libre, quand il entendit derrière lui le galop de plusieurs chevaux, et bientôt, une voix, qu'il reconnut pour celle de Vercingétorix, l'appelant par son nom et l'invitant à s'arrêter ; aux appels du Brenn se joignait une autre voix, qu'il crut reconnaître pour celle du parlementaire qu'il avait reçu le matin, et qui lui criait aussi de s'arrêter.

Loin de se rendre à leur ordre, il précipita encore la course de son attelage.

Pendant ce temps, sa captive, debout à côté de lui, se tenant des deux mains à la galerie du char, qui bondissait sur les pierres de la route comme un cheval emporté, jetait de fréquents regards en arrière, et son sombre compagnon avait pu remarquer que, plusieurs fois, elle avait été prête à pousser un cri d'appel ou de détresse. Tout à coup le chemin de ronde s'illumina devant eux ; c'étaient d'autres cavaliers, dont quelques-uns portaient des torches, qui accouraient à leur rencontre.

Le nuage de poussière soulevé par leur course, lugubrement teinté de rouge par la flamme des torches, semblait un flot de sang roulant vers le char, tandis que la lumière, glissant sous le feuillage, donnait aux branches l'aspect de grands serpents noirs, et aux feuilles vertes l'apparence d'écailles de dragon : ce fut, du moins, l'impression qui frappa l'esprit de Caramantel, à qui tout apparaissait alors terrible et funèbre.

Comprenant qu'il était perdu, car il se sentait trop coupable

pour croire au pardon, il résolut de mourir, mais en portant un dernier coup au fils de Celtill !

Ils se trouvaient près de l'une de ces baies ouvertes sur l'abîme ; il tira son épée, en même temps que, d'un brusque mouvement, il précipitait son attelage entre les arbres, qui formaient là comme une couronne au front du gouffre, et tournant vers sa captive son visage hideux en ce moment, car il était convulsé par la colère, par l'épouvante, par la haine et par le désespoir : — Du moins, nous mourrons ensemble et je serai vengé ! lui dit-il. En articulant ces mots, il piqua énergiquement ses chevaux avec la pointe de son glaive ; les nobles bêtes hennirent de douleur et bondirent dans le vide ... !

Mais, par un mouvement encore plus rapide que le sien, celui qu'il prenait pour Octavia, rejeta ses voiles, lui découvrant le visage ironique de Luern, saisit une branche, au moment où ils passaient sous les arbres, et retomba sur le chemin à dix pas de Vercingétorix et de son père, pendant que Caramantel, son char et ses chevaux allaient, de chute en chute, se briser au bas du coteau !

En effet, Luern avait le génie du dévouement !

Après avoir accompli sa mission auprès de Vergosillaun, il avait couru chez la veuve de Celtill, et là, il avait eu la pensée de donner son costume volke à Octavia, pour qu'elle sortît de la ville à sa place. Caramantel avait failli faire échouer son stratagème en envoyant chercher la jeune femme, mais la mère de Vercingétorix l'avait revêtu des vêtements romains d'Octavia, et ses longs voiles lui avaient permis de se cacher le visage. Le reste s'explique de soi. — Si l'on se demandait pourquoi il n'avait pas fui plutôt, nous rappellerions que la fuite était presque impossible, de la maison pleine de serviteurs, dans une ville où commandait Caramantel, et sous des vêtements aussi remarquables. Si l'on pense qu'il aurait dû poignarder le sénateur dans son char, nous dirons que l'idée lui en vint, mais qu'il fut arrêté par la pensée qu'il était l'oncle de son Patron, de Vercingétorix, du Grand-Brenn des Gaules ! et puis, qu'il était encore trop près de l'enfance pour frapper même un ennemi, à moins qu'il n'y fût obligé pour se défendre, ou pour accomplir un devoir.

LE LIBÉRALISME, LEÇONS DONNÉES A L'UNIVERSITÉ LAVAL PAR
MGR BENJAMIN PAQUET, CAMÉRIER SECRET DE SA SAINTETÉ
PIE IX, DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ GRÉGORIENNE
ET PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE. — *Deuxième édi-
tion, revue, corrigée et augmentée.* — Rome, imprimerie poly-
glotte de la S. C. de la Propagande, 1877.

Comme on le voit, Mgr Benjamin Paquet vient de faire imprimer à Rome une deuxième édition de son ouvrage intitulé LE LIBÉRALISME, dont la première parut à Québec en 1872.

Tous les amis de la bonne doctrine ne manqueront pas d'applaudir à la pensée du savant théologien, et l'on éprouve un juste sentiment d'orgueil en voyant qu'un ouvrage à la fois si sérieux et si utile a pu, en quelques années, parvenir à sa deuxième édition, dans un pays où on ne lit pas assez les travaux de ce genre, et où l'on dédaigne trop ce qui ne vient pas de l'étranger.

La nouvelle édition est honorée d'un bref du Saint Père et précédée de l'appréciation que la *Civiltà Cattolica* a faite de cet opuscule, lors de son apparition.

Nous tenons à reproduire d'abord le bref du Saint Père.

PIE IX SOUVERAIN PONTIFE

A NOTRE CHER FILS BENJAMIN PAQUET, PRÊTRE DOYEN ET PRO-
FESSEUR ÉMÉRITE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE L'UNI-
VERSITÉ LAVAL.

Bien-aimé fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Nous vous félicitons, cher fils, de ce que, appelé à enseigner la théologie, vous avez pris soin de prémunir d'une manière toute spéciale les jeunes clers contre l'erreur, très répandue aujourd'hui, du libéralisme; erreur qui, sous le couvert d'une teinte de

DILECTO FILIO BENIAMINO PAQUET PRESBYTERO IAM DECANO ET PROFESSORI EME-
RITO FACULTATIS THEOLOGICÆ IN UNIVERSITATĒ LAVALIENSĪ.

PIUS PP. IX.

Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Gratulamur tibi, Dilecte Fili, quod theologicas traditurus disciplinas, adolescentem Clerum peculiariter munire curaveris adversus errorem, hodie vulgatissimum, liberalismi; qui lenitus catholicoque nomine honestatus sic

modération et du titre de catholique, envahit d'ordinaire les esprits honnêtes et les infecte à leur insu de la peste de principes capables de tout renverser. Imbus de ce poison, ils se croient permis de suivre des opinions que leur nature politique semble mettre en dehors de la sphère du magistère de l'Eglise, peu au courant, selon eux, des besoins de la société civile. Ils imaginent, en conséquence, qu'elle use d'une sévérité injuste en réprouvant des doctrines que réclame le progrès de l'humanité, et qu'il vaudrait mieux montrer une indulgence propre à opérer la conciliation avec les dissidents. En agissant ainsi, ils ne s'aperçoivent nullement que, dans l'application de la doctrine ils préfèrent leur sentiment personnel au jugement de l'Eglise ; qu'ils s'éloignent peu à peu de la soumission due à la chaire de vérité ; que pour cette raison ils envisagent avec un esprit prévenu ses droits et ses divines prérogatives ; qu'ils rompent l'unité ; que non-seulement ils divisent des forces qui devraient être opposées unies aux efforts des ennemis, mais encore qu'ils les tournent les unes contre les autres ; qu'ils se rendent aux désirs des adversaires et leur tendent une main amie ; qu'ils s'efforcent d'incliner vers l'erreur la vérité, inflexible de sa nature ; que par cette conduite ils déplaisent également à Dieu dont ils s'éloignent et à ses ennemis qu'ils ne satisfont pas pleinement, et qui, plus logiques dans leur raisonnement, admettent sans difficulté, défendent et urgent les dernières con-

honestos pervadere solet animos, ut iis inopinantibus pestem ingerat principiorum omnia subvertentium. Hoc imbuti veneno, liberum sibi putant eas sequi opiniones, quæ, politica ipsarum indole spectata, alienæ videntur ab Ecclesiæ magisterio, cui minus perspectas esse arbitrantur sæcularis consortii necessitates; adeoque existimant, ipsam severius, quam par est, illas reprobare doctrinas, quas ipse postulat humanitatis progressus, et satius esse futuram eam adhibere indulgentiam, quæ cum dissidentibus conciliationem adduceret. Hæc autem mente revolventes minime animadvertunt, se in iudicio de doctrina sententiam propriam Ecclesiæ sententiæ præferre; recedere paulatim ab obsequio debito cathedræ veritatis, eiusque propterea iura, divinasque prærogativas iam animo se minus æquo spectare; scindere unitatem; vires, quæ coniunctæ deberent hostibus opponi, non modo disgregare, sed in se invicem convertere; descendere in adversariorum postulata amicamque iis manum præbere; conari veritatem, natura sua inflexibilem, inclinare in errorem; per hæc vero displicere se Deo, a quo secedunt, simulque inimicis eius, quibus non prorsus assentiuntur; et qui, sapientius ipsis rationantes, extrema consecraria ab ipsis reiecta, utpote sponte fluentia a præmissis, ultro excipiunt, propugnant et urgent. Equidem tempus hactenus Nobis deficit ea legendi, quæ a te tradita olim hac de re discipulis, libello

séquences qui découlent rigoureusement de leurs prémisses, bien que rejetées par eux. A la vérité, jusqu'à présent, Nous n'avons pas eu le temps de lire ce que vous avez autrefois enseigné aux élèves sur cette matière et qui se trouve réuni dans le petit livre que vous Nous avez offert; mais le titre même de ce livre et ce que vous avez dit dans la lettre que vous Nous avez adressée, Nous ont assez montré, qu'en traitant du libéralisme, vous avez choisi un sujet très opportun pour notre temps, qui est si infecté de cette erreur pernicieuse. C'est pourquoi Nous ne pouvons Nous empêcher de louer votre entreprise et de souhaiter le succès à votre travail; Nous souhaitons que tout ce qui se trouve dans votre enseignement oral ou écrit sur ce sujet et conforme à la doctrine de ce Saint-Siège éloigne un grand nombre des embûches de cette erreur si répandue, ou ramène à de meilleurs sentiments ceux qui s'y sont laissé prendre. Comme gage de ce succès, recevez la Bénédiction Apostolique que Nous vous donnons, cher fils, en signe de Notre paternelle bienveillance.

Donné à Rome, à St-Pierre, le 23 octobre 1876.

De Notre Pontificat l'année trente-unième.

[Signé]

PIE PP. IX.

L'auteur fait suivre ce bref de quelques observations remarquables de justesse: " Bien des fois Pie IX a dénoncé le libéralisme soi-disant catholique et a mis les fidèles en garde contre cette erreur séduisante; mais jamais peut-être ses funestes conséquences n'ont été décrites avec plus de soin et d'étendue que dans le bref que nous publions plus haut. Nos

Nobis oblato collegisti; verum ipse eius titulus et quæ in epistola illi adiecta scripsisti satis Nobis ostenderunt, opportunissimum ætati nostræ, perniciosissimo liberalismi errore tam late infectæ, argumentum te pertractandum suscepisse. Quocirca nequimus non laudare propositum tuum, tuæque non ominari lucubrationi, ut quidquid iuxta huiusce Sanctæ Sedis doctrinam voce scriptoque de hoc themate tradidisti plurimos a vulgatissimi erroris insidiis avertat, aut iis iam irretitos ad saniolem mentem reducat. Huiusce fructus interim auspiciem excipe Apostolicam Benedictionem, quam paternæ benevolentiae Nostræ pignus tibi, Dilecte Fili, peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S-Petrum die 23 octobris anno 1876.

Pontificatus Nostri anno tricesimo primo.

PIUS PP. IX.

“lecteurs ne manqueront pas de méditer cet enseignement du
 “Pasteur suprême de l’Eglise. Ils y trouveront une lumière
 “et un remède : lumière qui les empêchera de choir dans l’er-
 “reur la plus subtile de notre époque, et remède qui guérira
 “ceux qui se seraient laissé séduire.

“On voudra bien remarquer que le Saint Père dans cette
 “lettre, comme d’ordinaire dans toutes celles de même nature,
 “ne fait, pour ce qui nous regarde, que louer notre intention,
 “déclarer qu’en donnant ces leçons sur le libéralisme, nous
 “avons fait une chose très opportune. Il souhaite que tout ce
 “qu’elles contiennent de conforme à la doctrine du Saint-Siège
 “serve à détourner un grand nombre des embûches de cette
 “erreur si répandue, et à ramener à de meilleurs sentiments
 “ceux qui s’y sont laissé prendre.....

“Pour atteindre aussi parfaitement que possible le souhait
 “exprimé dans la lettre du Saint Père, nous avons revu et cor-
 “rigé cette nouvelle édition avec le plus grand soin. De plus,
 “nous avons prié un docteur romain très versé dans ces matiè-
 “res, de l’examiner et d’y faire toutes les corrections qu’il ju-
 “gerait convenables.”

Ces dernières paroles ne nuiront pas à la haute réputation de savoir de Mgr Paquet, et le soin qu’il a pris de s’aider des lumières d’un docteur romain, s’il peut inspirer un nouveau motif de confiance à ses lecteurs, n’affaiblira en rien ceux que la science de l’auteur nous fournissait déjà par elle-même.

Nous ne pouvons nous empêcher de reproduire ici l’appréciation de la première édition de cet opuscule, faite par la *Civiltà Cattolica*. L’auteur nous apprend lui-même que cet article est dû à la plume du R. P. Cardella, longtemps professeur de théologie dogmatique au Collège Romain et qui était, au moment où il le publia, directeur de la savante Revue italienne.

Cet article du P. Cardella est à la fois une analyse de l’ouvrage et une thèse, qu’on lira avec le plus grand profit.

Le voici :

*Leçons données à l’Université Laval par l’abbé BENJAMIN PAQUET,
 Docteur en Théologie et Professeur à la Faculté de Théologie.*

“La lecture de ce livre, qui nous arrive du Canada, nous a donné le plaisir qu’on éprouve à entendre un écho fidèle et lointain : plaisir d’autant plus grand que l’écho est plus loin-

tain et plus fidèle. Or, voici que de ce Canada si éloigné, nous vient, dans ces leçons sur le libéralisme, le plus fidèle écho des doctrines romaines ; et tandis que c'est pour nous un sujet de grande satisfaction, c'est aussi en même temps le plus bel et le plus désirable éloge que nous puissions donner à l'illustre professeur et à cette université catholique ; du reste, il le dit lui-même : "Je n'aurai qu'une ambition, qui est et sera toujours celle de l'Université Laval : être l'écho fidèle de la doctrine romaine."

Ces leçons sont les cinq dernières d'un cours de droit naturel et des gens. Elles traitent du libéralisme, et, grâce à l'actualité du sujet, elles ont été écoutées par un auditoire nombreux et choisi, honorées, jusqu'à la fin ; de la présence de l'archevêque de Québec, et ensuite réclamées pour la presse par un grand nombre de personnes. L'illustre professeur explique tout d'abord ce mot magique de *liberté*, dont on fait un si grand abus. Après avoir fixé la véritable notion de la liberté, ainsi que son objet, qui ne peut être autre que le bien, il distingue entre la possibilité de faire le mal — possibilité inhérente, non pas à l'essence de la liberté, mais à l'imperfection de l'homme — et le droit de faire le mal, droit qui ne peut exister jamais. Il fait également une distinction entre la liberté fautive, qui est la licence effrénée et l'indépendance de toute loi, et la véritable liberté, sous la loi, qui lui sert de règle, de frein et de bouclier. Après ces notions générales de la liberté, il parle de la liberté politique, sociale et civile, autour de laquelle roulent principalement les erreurs du libéralisme, qui, d'après l'auteur, peut se définir d'une manière générale : le système qui réclame la liberté, soit pour l'individu soit pour le gouvernement, de croire, de propager et de protéger l'erreur comme la vérité, la liberté de faire et d'autoriser le mal comme le bien.

Il extrait les principales maximes du libéralisme de quelques propositions condamnées dans le *Syllabus* ; il les explique et les réfute à la lumière des Actes Pontificaux où elles furent d'abord condamnées ; il foudroie plus spécialement l'indifférentisme, qui, suivant les paroles autorisées de Grégoire XVI et de Pie IX, est la véritable source du libéralisme religieux. Puis il traite de la tolérance, distinguant exactement entre la tolérance religieuse ou dogmatique, qui est toujours impie et absurde, et la tolérance civile, qui peut quelquefois être licite comme un moindre mal ; et, à ce sujet, il fait connaître les devoirs d'un-

gouvernement vraiment catholique d'une nation catholique : un tel gouvernement doit protéger la vraie religion, à l'exclusion des faux cultes, suivant que le demande le bien de la nation et des individus, et accorder bien plus qu'une simple protection légale à la vraie Eglise de Jésus-Christ ; il ne peut, si ce n'est lorsque des circonstances impérieuses l'exigent, proclamer la liberté civile des faux cultes ; il ne peut jamais la proclamer comme un bien en soi et comme une perfection de la société civile, mais seulement comme un moindre mal qui peut quelquefois être nécessaire : et ainsi, même un gouvernement catholique pourra l'accorder de fait sans professer les maximes et les principes du libéralisme. Mais les gouvernements, même catholiques, ne sont que trop tombés dans le libéralisme, sous le nom mensonger de progrès civil : faux progrès, auquel il n'y a de remède qu'en revenant sur ses pas, sans s'épouvanter du fantôme du moyen âge, puisque, comme le dit l'auteur, il y a un moyen âge plus enviable que le progrès moderne, et que retourner en arrière, c'est quelquefois véritablement progresser, lorsqu'on revient aux principes immuables de l'ordre religieux, politique et social.

Et, précisément, il traite, dans la cinquième leçon, du progrès, où il distingue avec raison le vrai et le faux progrès, la vraie et la fausse civilisation, et il montre avec combien de raison, pendant que l'Eglise se tient toujours à la tête de la vraie civilisation et du véritable progrès, le Saint Père a déclaré que le Pontife romain ne peut se réconcilier avec le progrès et avec la civilisation à la moderne, en un mot, avec le libéralisme, et en particulier tel qu'il est entendu, en théorie et en pratique, par le gouvernement italien. Ici, l'abbé Pâquet conclut en termes éloquentes que toutes les âmes honnêtes doivent professer une reconnaissance profonde à l'immortel Pontife, tant en général pour la condamnation du libéralisme, exprimée dans son encyclique *Quanta cura* et dans le *Syllabus*, qu'en particulier pour ses condamnations solennelles de la politique du Piémont et du libéralisme italien. Oui, tout le monde, dit-il, doit rendre d'éternelles actions de grâces à Pie IX pour avoir défendu si noblement la vraie politique, celle qui ne consent pas à répudier les lois sacrées de la justice, du droit et de la morale. Et, de fait, ajoute-t-il, ces solennelles actions de grâces et cet appui moral des gens honnêtes n'ont pas manqué au Pontife romain, lorsque, dans tout le monde catholique, on a vu de si magnifi-

ques démonstrations pour condamner avec lui la politique piémontaise et approuver la noble attitude du Saint-Siège. Les catholiques du Canada n'ont pas été les derniers à élever la voix, et l'abbé Pâquet rappelle en particulier une démonstration solennelle et une protestation dans l'Université Laval même, pour la sainte cause de Pie IX contre le libéralisme italien (1).

Puis, revenant d'une manière plus générale aux théories et à la doctrine, l'illustre professeur, sur le point de terminer ses leçons, indique, dans un splendide jet d'éloquence, le moyen assuré d'échapper aux théories séduisantes du libéralisme : c'est de suivre les chefs que Dieu lui-même nous a donnés pour guides, à savoir son Vicaire sur la terre et le corps épiscopal, et en particulier chacun son évêque, et les maîtres qui ont le renom de doctrine vraiment catholique et romaine ; telle sera, conclut-il, la règle que suivra toujours la catholique Université Laval.

Que tel soit l'esprit de cette illustre université, ces leçons en font suffisamment foi, mais nous avons beaucoup plus encore. En effet, nous avons reçu en même temps deux livrets de thèses théologiques pour les grades académiques dans l'Université. Ici plus que jamais on voit la doctrine romaine, et l'on entend d'une manière toute spéciale l'écho de l'Université Grégorienne du Collège Romain, établie par les souverains Pontifes pour le bien universel des séminaires des nations catholiques, à Rome, ce qui fait qu'elle se considère à juste titre comme université internationale, et voilà pourquoi les illustres recteurs des collèges étrangers établis à Rome ont fait de solennelles protestations en sa faveur et pour sa défense, contre le gouvernement italien, qui, en portant la main sur le Collège Romain, se trouvait à léser en même temps les droits des nations catholiques. Or, il suffit de lire ces thèses théologiques du lointain Canada, pour s'apercevoir jusqu'où s'étend la voix de l'Université Grégorienne.

Il y a plusieurs années déjà, trois jeunes ecclésiastiques choisis et de grandes espérances, le même illustre professeur Benjamin Pâquet et ses deux autres collègues, Louis Pâquet et Louis-Nazaire Bégin, désignés dès lors pour remplir les chaires de théologie à l'Université Laval, furent envoyés à Rome par l'archevêque de Québec pour y puiser la doctrine et l'esprit

(1) La *Civiltà* ne parle ici que d'une démonstration, mais il y en a eu deux : l'une en 1860, et l'autre en 1871.

romain de l'Université Grégorienne ; et aujourd'hui ces mêmes ecclésiastiques s'en font gloire et honneur dans leur chaire respective. Il ne nous conviendrait peut-être pas, à nous, de dire ces choses à la gloire du Collège Romain, si nous ne savions faire en cela grand plaisir à ces illustres professeurs, auxquels nous souhaitons seulement que leur Université puisse toujours avoir un meilleur sort que celui du Collège Romain dans les circonstances présentes. C'est pour nous une douce consolation, que de voir l'état actuel de prospérité de l'Université Laval, université fondée par charte royale de la reine Victoria, en 1852, et autorisée ensuite par un indult de Pie IX à donner les grades académiques dans la faculté de théologie (1). Nous avons sous les yeux l'annuaire de l'Université pour l'année académique 1871-72, et nous voyons avec grand plaisir combien elle est florissante dans toutes ses branches.

Dans ce même annuaire, nous trouvons un éloge magnifique du regretté Archevêque de Québec, Mgr Baillargeon, qui a si bien mérité de cette Université ; elle peut cependant se consoler de sa perte par l'acquisition qu'elle a faite dans la personne de son digne successeur, Mgr Taschereau, héritier des vertus et du zèle pastoral de Mgr Baillargeon, et comme Archevêque de Québec et comme Visiteur apostolique de l'Université. On peut juger suffisamment jusqu'où s'étend son zèle pour cette institution, par le fait que nous avons cité au commencement de cette revue, à savoir, qu'il a voulu lui-même honorer de sa présence les cinq leçons de l'abbé Pâquet sur le libéralisme, faisant voir, par cela seul, qu'à l'exemple de Mgr Baillargeon, il regarde comme le premier mérite de l'Université Laval celui d'être l'écho fidèle de la doctrine romaine."

Il nous siérait bien mal, à nous, de prendre la parole après l'illustre directeur de la *Civiltà Cattolica*, soit pour juger l'œuvre que nous avons sous les yeux, soit pour en faire une analyse plus étendue que celle qu'on vient de lire.

Du reste, nos lecteurs préféreront parcourir l'ouvrage même.

Ils y trouveront, avec la réfutation du libéralisme, celle du tolérantisme, du latitudinarisme, et de l'indifférentisme, la plaie la plus hideuse de la société moderne, comme s'e xprime l'auteur

(1) Le 15 mai 1876, le souverain Pontife glorieusement régnant, Pie IX, a donné à l'Université Laval son complément, en lui accordant l'érection canonique solennelle avec les privilèges les plus étendus.

Le savant théologien ne distingue pas expressément les trois libéralismes : le libéralisme absolu, qui prêche la suprématie de l'Etat sur l'Eglise, le libéralisme modéré qui attribue à l'Etat l'indépendance à l'égard de l'Eglise, et le libéralisme dit catholique, qui sépare, sinon en principe, du moins pratiquement, ces deux sociétés. Cependant, il est facile de voir, pour peu qu'on y fasse attention, que, d'une manière absolue, il les repousse également tous les trois.

Dans sa deuxième leçon, Mgr Pâquet fait l'histoire abrégée de quatre propositions du *Syllabus* qui se rapportent au libéralisme moderne, en les rapprochant des documents pontificaux antérieurs auxquels elles sont en effet étroitement unies. C'est là une heureuse pensée, qui ajoute à ses raisonnements une nouvelle lumière. On aurait tort cependant d'en conclure que Mgr Pâquet ne donne au *Syllabus* d'autre valeur que celle des documents pontificaux qui l'ont précédé. Non, quoi qu'en aient pensé certains théologiens et certains apologistes, le *Syllabus* a une valeur indépendante, absolue, obligatoire ; il a une autorité doctrinale : c'est, en lui-même, une définition *ex Cathedra*. Ce qu'il ajoute aux condamnations antérieures vaut de soi et ce qu'il répète a sa valeur, tout comme s'il n'y avait pas d'autre document pontifical qui contient la même chose.

On sait également que si les Lettres pontificales expliquent le *Syllabus*, le *Syllabus*, à son tour, explique les Lettres pontificales, et qu'entre ces deux propositions, comme on l'a souvent dit déjà, c'est la seconde, sauf quelques exceptions, qui est la plus rigoureusement vraie. Nous interprétons dans ce sens la phrase qui se lit au commencement de la cinquième leçon — pp. 82 de la 1ère édition, et 155 de la deuxième — : " L'apparition en 1864, de l'encyclique *Quanta cura* et du *Syllabus* a suscité de la part des ennemis de l'Eglise une clameur générale, dont les échos ne sont pas encore complètement expirés. Cependant il est assez curieux de remarquer que, sur les quatre-vingts propositions condamnées, il n'en est pas une qui soit nouvelle et qui n'ait été proscrite et flétrie dans des documents apostoliques antérieurs ; de sorte que vraisemblablement cette explosion subite et universelle ne s'explique que par un mot d'ordre reçu, et un signal donné." Selon nous, cette explosion s'explique facilement par cela que le *Syllabus* fut une promulgation nouvelle, plus universelle, plus efficace, plus lumineuse, qui a, de fait, révélé des condamnations éparses, oubliées, et inter-

prété plusieurs documents dont le sens était jusque là resté obscur ou douteux. Il a produit la lumière : c'est ce qui a ofusqué les yeux des ennemis de la vérité et excité les clameurs

Par exemple, prenons l'allocution *Nemo vestrum*. Elle dit :
 “ Vous savez, vénérables Frères, comment, dans cette conven-
 “ tion, parmi toutes les décisions relatives aux intérêts de la
 “ religion catholique, nous avons surtout établi que cette reli-
 “ gion sainte, continuant, à l'exclusion de toute autre, à être la
 “ seule religion de la nation espagnole, serait maintenue comme
 “ auparavant dans tout le royaume des Espagnes, avec tous les
 “ droits et toutes les prérogatives dont elle doit jouir d'après la
 “ loi de Dieu et les lois canoniques.”

Que fait maintenant le *Syllabus* ? Dans son paragraphe X, il condamne, non pas seulement la conduite du gouvernement espagnol, déjà réprouvée dans l'allocution *Nemo vestrum* mais le principe, la doctrine même que ce gouvernement mettait en pratique, et il proclame la vérité d'une manière plus absolue, plus abstraite, en qualifiant erreur la proposition suivante : “ A notre époque, il n'est plus expédient que la reli-
 “ gion catholique soit considérée comme l'unique religion
 “ d'Etat, à l'exclusion de toutes les autres.”

Voilà l'ordre social. Toute organisation qui s'en éloigne ne saurait jamais être qu'accidentelle, relative ; elle ne pourra devenir légitime qu'en fait, à titre de moindre mal. Assurément, ici, le *Syllabus* ajoute au document original. Aussi Mgr Pâquet a-t-il eu soin, tout en faisant l'histoire des quatre propositions condamnées, de les prendre dans le *Syllabus* même, sans vouloir les amoindrir ou en atténuer la portée par la comparaison.

Nous ne connaissons guère d'étude plus agréable et plus utile que celle de comparer l'une à l'autre deux éditions d'un même ouvrage qui a été revu par l'auteur lui-même, corrigé et augmenté. Par là, on assiste au travail de la pensée : chaque changement vous intéresse, chaque perfectionnement vous frappe. A la lumière du contraste, tout apparaît mieux en saillie, les défauts comme les mérites ; ils se détachent plus vivement, et vous profitez en quelques heures du travail qui a coûté bien des veilles à l'écrivain.

Nous l'avons faite, cette étude, pour notre profit personnel, sur les deux éditions du livre de Mgr Pâquet.

La deuxième, il est vrai, ne diffère pas, quand au fond, de la première : ça et là, quelques expressions modifiées, certaines

phrases retouchées et devenues plus claires, peut-être aussi d'une exactitude plus rigoureuse. Cependant, sur plusieurs points, l'auteur a donné à sa pensée d'heureux développements et complété l'exposé de la doctrine.

Citons quelques exemples.

À la page 30 de la première édition, envisageant la liberté de conscience de deux manières, il posait les questions suivantes : 1^o Peut-on forcer quelqu'un à croire ou à ne pas croire ? 2^o L'homme est-il libre de croire ou de ne pas croire ?

Il y répondait, mais trop brièvement peut-être pour être bien compris.

Aussi n'a-t-il pas manqué de corriger ce défaut dans la seconde, en faisant plusieurs distinctions importantes.

Il dit : “ La première question est complexe, et pour ne pas nous exposer au péril de nous tromper dans une matière aussi grave que délicate, nous allons distinguer avec soin les différentes significations que l'on peut y attacher.

“ On peut tout d'abord demander si l'homme est à même d'agir physiquement sur la volonté d'un autre, de manière à le forcer à faire un acte de foi intérieur ou à s'en abstenir. Ainsi posée, la question est facile à résoudre et nous y répondons négativement. La violence et la contrainte ne sauraient atteindre directement la volonté, bien qu'elles soient de nature à pouvoir l'influencer indirectement par leur action sur ses manifestations extérieures. “ En effet, dit le célèbre jésuite Muzzarelli, la foi interne est un assentiment de l'intelligence aux choses révélées de Dieu, commandé par une volonté libre, laquelle est déterminée à ce commandement par la grâce divine, qui l'excite et la soutient. Si la volonté était contrainte à cet acte, elle n'aurait aucun mérite, et un vrai croyant n'aurait pas une condition meilleure que celle de l'aveugle infidèle. L'Eglise ne contraint pas la volonté à cet acte intérieur par la sévérité des menaces temporelles, et la raison en est bien claire, c'est qu'elle n'a pas le droit d'ôter à l'homme le libre arbitre.”

“ On peut demander, en second lieu, s'il est permis d'employer la contrainte pour extorquer à quelqu'un une profession de foi extérieure ou l'abstention de cette profession. Il est évident qu'il ne saurait être question ici de savoir si l'homme peut contraindre licitement un autre à faire un acte d'apostasie,

“ c'est-à-dire de renier une vérité certainement contenue dans le
 “ dépôt de la révélation. Ces actes de tyrannie sont suffisam-
 “ ment flétris par toute conscience chrétienne sans que nous
 “ ayons besoin de nous y arrêter.

“ La question se pose donc au point de vue de l'Eglise catho-
 “ lique, la seule véritable, la seule dont l'autorité soit d'origine
 “ divine. L'Eglise peut-elle licitement exercer la contrainte sur
 “ la foi des individus ou des nations? Faisons ici une distinc-
 “ tion importante. Ou bien il s'agit d'user de contrainte envers
 “ les infidèles pour les forcer directement à embrasser la foi vé-
 “ ritable, ou bien il s'agit, au milieu d'une nation chrétienne
 “ déjà, de sauvegarder les intérêts de la foi, en usant de la con-
 “ trainte pour forcer des hérétiques ou des apostats à renoncer
 “ à leur hérésie ou à revenir à la foi véritable. Comme on le
 “ voit, un abîme sépare ces deux questions.

“ Répondons d'abord à la première, qui regarde les infidèles-
 “ L'Eglise non-seulement n'use point de contrainte directe pour
 “ convertir les infidèles à la foi véritable, mais elle a constam-
 “ ment défendu et défend encore d'en user. Rien de plus
 “ formel à cet égard que les dispositions du droit ecclésiastique.
 “ Le quatrième concile de Tolède, dans son 55^e canon, rap-
 “ porté dans le décret de Gratien (1), défend expressément
 “ d'user de violence pour procurer la conversion des Juifs.
 “ Cette défense est renouvelée dans les décrétales de Grégoire
 “ IX. Aucune disposition contraire n'est venue depuis infir-
 “ mer ces prescriptions, et elles doivent être considérées encore
 “ aujourd'hui comme étant en pleine vigueur. Ce que nous
 “ disons des Juifs est étendu par le droit canon aux autres in-
 “ fidèles.

“ Les raisons ne manquent pas pour justifier cette législation.

“ La foi est un assentiment raisonnable de l'âme dans l'exer-
 “ cice de sa liberté. Si une puissance quelconque pouvait con-
 “ traindre la volonté, et la forcer à croire, on n'aurait qu'une
 “ foi indigne de l'homme et injurieuse à Dieu. En effet, cette
 “ foi ne prendrait pas son point d'appui dans l'intelligence et la
 “ volonté du converti, mais dans la violence employée à son
 “ égard; ce ne serait pas sur son propre domaine que s'élève-
 “ rait l'édifice de sa foi, mais sur la propriété et le domaine d'un
 “ autre.

(1) 1^{ère} partie, distinction 45, can. V.

“ Une seconde considération nous amènera en présence de la même conclusion. L'autorité qui pourrait prétendre jouir du droit de contrainte à l'égard des infidèles, serait ou le souverain temporel ou le Pontife romain. Or, le prince, comme tel, n'a aucun droit de contrainte pour les choses de l'ordre spirituel. Si ce droit existe, il appartient conséquemment tout entier au souverain Pontife. Mais, suivant la parole de S. Paul, l'Eglise ne juge pas de ceux qui lui sont étrangers, I Corinth. V. v. 12. Donc ce pouvoir n'appartient pas non plus au souverain Pontife.”

L'auteur confirme cette doctrine par l'enseignement des Pères et des théologiens, en particulier de S. Thomas et de Suarez ; puis, après avoir montré ces conquérants pacifiques que nous appelons missionnaires, il revient en peu de mots sur la proposition établie, pour ajouter quelques éclaircissements précieux, qu'il donne en ces termes :

“ Nous n'avons parlé jusqu'ici que de la contrainte dont le but direct serait la conversion des infidèles ; on voudra bien remarquer que nous n'avons point touché le droit indirect en vertu duquel l'Eglise pourrait, par la concession de certains avantages temporels, attirer les infidèles au baptême, ou les forcer à se laisser éclairer sur leurs erreurs par des prédications spéciales [Constit. 92 de Grég. XIII], ou enfin même les châtier, s'ils venaient à violer les droits divinement conférés à l'Eglise...”

Passant maintenant au pouvoir de l'Eglise à l'égard des hérétiques, des apostats, des schismatiques, l'auteur dit : “ L'Eglise, à l'égard des hérétiques et des apostats, a toujours le droit et souvent même le devoir, lorsque les moyens de persuasion ne suffisent pas pour les ramener à la vérité, d'employer la contrainte physique et les peines corporelles, soit pour les corriger, soit pour préserver les fidèles de la contagion de l'erreur. Que l'on veuille bien peser les considérations suivantes.”

Ces considérations, qui occupent cinq ou six pages, nous n'avons point d'espace pour les reproduire en entier, et une simple analyse en diminuerait trop la valeur. Elles se terminent par un retour au *Syllabus* — prop. 19, 23, 24 — que Mgr Pâquet ne craint pas d'appeler “ le document capital du siècle.”

Ici encore, l'auteur a soin de distinguer entre le droit et

l'usage du droit. "Voilà, dit-il, pour le droit en lui même. "Quant à l'usage de ce droit, c'est à l'Eglise et surtout à son "chef à le diriger selon les règles de la prudence, et les souve- "verains Pontifes n'y ont jamais manqué."

En traitant la seconde question, à savoir : l'homme a-t-il le droit, ou la liberté de croire ou de ne pas croire, d'embrasser le culte qui lui sourira davantage, ou de n'avoir aucune religion, l'auteur répète dans la deuxième édition une proposition, ou plutôt une expression, qui se trouvait dans la première. La voici : "Une fois que la raison a constaté d'une manière cer- "taine le *fait* de la révélation divine par des preuves extrin- "sèques, elle n'a plus le droit, ni par conséquent la liberté de "citer à son tribunal la vérité et la justice des enseignements "et des préceptes du maître suprême."

Sans doute, dans la pensée de l'auteur, cette proposition est vraie. Cependant, il faudrait bien se garder de donner ici à l'expression "preuves *extrinsèques*" un sens qu'elle ne doit pas avoir. Il est bien vrai, si l'on remonte au premier acte de foi proprement dit, qu'il ne suffit pas, pour croire, de connaître l'infinie véracité de Dieu, mais qu'il faut connaître aussi la véracité de Dieu *comme révélant* quelque vérité, ou l'existence de la révélation. Evidemment, on ne peut pas admettre une vérité sur le témoignage divin, si on ne connaît pas l'existence de ce témoignage. Mais est-ce par des preuves *extrinsèques*, que le fait de la révélation nous est primitivement connu ? Si par cette expression on entend des preuves extrinsèques au fait même de la révélation ou à la révélation divine, par exemple le témoignage, voire même le témoignage de Dieu, on se trompe grandement. L'existence de la révélation, ou la divinité de la révélation ne repose pas finalement sur quelque chose d'extrinsèque à elle-même, voire même sur le témoignage divin. Ce n'est pas parce que Dieu viendrait dire qu'il a révélé telle vérité, que nous devrions, primitivement, admettre ce fait. Non, l'existence de la révélation se connaît par elle-même, par sa raison intrinsèque ; elle brille de sa propre lumière. La parole de Dieu se présente avec ses caractères propres, qui en trahissent la divinité, caractères surnaturels, qui ne peuvent appartenir en effet qu'à la parole de Dieu.

Au moyen de ces caractères, la parole de Dieu apparaît, non pas comme *évidemment*, mais comme *certainement* divine, aux yeux des hommes.

Ainsi proposée, elle ne détermine pas nécessairement l'assentiment de l'intelligence; mais l'éclat dont elle est revêtue suffit pour que la volonté, mue et fortifiée par la grâce, commande l'assentiment de l'intelligence, et que l'intelligence elle-même, également aidée de la grâce, adhère à cette première vérité: c'est Dieu qui a parlé, ou, ce qui est la même chose, au fait divin de la révélation.

Cette adhésion est-elle un assentiment purement philosophique? — Non, c'est une adhésion surnaturelle.

C'est un assentiment immédiat.

Il ne repose pas sur un motif extrinsèque au *fait* même de la révélation divine.

Il y aurait progression à l'infini, par conséquent impossibilité de jamais croire, si la divinité de la révélation n'était primitivement saisissable par elle-même, ou si elle reposait sur le témoignage formel de Dieu ou sur celui de l'homme.

Cet assentiment n'est pas encore l'acte de foi proprement dit ou formel, bien qu'il soit surnaturel, inspiré par la grâce, libre, pieux. Pourquoi? — Parce qu'il est immédiat, et qu'ici l'on admet l'existence de la révélation, non pas parce que Dieu a dit que cette révélation est la sienne, mais parce que la parole de Dieu s'est fait connaître par elle-même.

Il entrera dans l'acte de foi proprement dit, comme son principe et son fondement: c'est par lui et à cause de lui que l'on croira d'une manière proprement dite.

Mais comment la parole de Dieu peut-elle être connue par elle-même? — C'est que la parole de Dieu est complexe. Elle n'est pas simplement un mot, elle est une chose: une parole *formelle* et *réelle*, comme s'exprime la théologie. Dieu parle au moyen des mots qui expriment une vérité, mais en même temps par les faits — *facta scilicet divina* — qui démontrent la divinité de sa parole. On ne peut ici séparer ces deux choses. Elles constituent ce que saint Augustin appelle avec tant de sens "l'éloquence divine." C'est cette révélation qui brille d'une lumière propre, lumière extérieure, il est vrai, mais qui n'emprunte rien au

témoignage ou aux preuves extrinsèques à la révélation elle-même (1).

Nous parlons ici, encore une fois, du premier acte de foi

Ces deux vérités, nous dira-t-on — l'autorité de Dieu et la divinité de la révélation, qui brillent d'elles-mêmes au sommet de la foi — sont donc connues et non pas crues? — Nous répondons qu'il faut distinguer: comme motif de la foi, au moins dans le premier acte, elles sont *connues* et non pas *crues* sur témoignage: elles se manifestent d'elles-mêmes; mais, sous un autre rapport, elles sont aussi *crues*, car Dieu les a révélées. De là un double assentiment surnaturel à un même objet, mais considéré sous deux rapports. Je connais d'abord l'autorité de Dieu et le fait de la révélation divine en eux-mêmes, en vertu de leur manifestation intrinsèque; puis, par un autre acte, qui sera à proprement parler un acte de foi, j'adhérerai à ces deux vérités sur le témoignage de Dieu, ou parce que Dieu les a révélées. Elles sont donc, d'un côté, le principe, le fondement visible de la foi proprement dite, et, de l'autre, deux vérités de foi ou qu'il faut croire.

Mais revenons au livre de Mgr Pâquet.

On voit, en le lisant attentivement, que l'auteur a développé certains autres points, soit en parlant lui-même, soit en faisant d'heureux extraits. C'est ainsi qu'à la page 114, il emprunte au P. Perrone une réponse sur la distinction des deux intolérances, religieuse et civile.

De même, page 150, en parlant des rapports de l'Eglise et de l'Etat, il donne comme condition de l'ordre: "la subordination civile à l'autorité religieuse, de l'empire au sacerdoce. Le respect des droits mutuels ne saurait à lui seul être l'expression de l'égalité complète entre les deux sociétés, et implique même la séparation de l'Eglise et de l'Etat, doctrine condamnée dans la 55^e proposition du *Syllabus*. " Une pareille égalité, dit le savant Pallottini dans son bel ouvrage du

(1) C'est pourquoi nous croyons qu'au lieu de preuves "extrinsèques," il faudrait plutôt dire preuves "extérieures," par opposition à l'illumination intérieure ou à la prétendue inspiration privée que le protestantisme invoque pour discerner les vraies ou les fausses écritures, et conformément à ces paroles de la constitution *Dei Filius*: *Voluit Deus cum internis Spiritus Sancti auxiliis externa iungi revelationis argumenta*. Cette expression "extrinsèque," que nous avons pourtant retrouvée dans les *Etudes* des PP. Jésuites (livraison de juin 1876), nous paraît fautive ou, du moins, ambiguë et sujette à une interprétation erronée, quand il s'agit du fait de la révélation divine.

“sacerdoce et de l'empire (vol. II. chap. II. art. I.), est manifestement erronée. L'empire est subordonné au sacerdoce et il ne suffit point d'admettre entre eux des relations de pure coordination. L'essence des choses, le fait et la nécessité universelle de toute société humaine, l'institution positive du Rédempteur, l'origine, la nature et la fin de chacune des deux sociétés, le témoignage formel des Pères, le démontrent surabondamment.”.....

Pour donner place à ces développements, l'auteur a retranché ou abrégé, dans la présente édition, certaines citations qui ne rendaient pas bien sa pensée, ni l'esprit général de son livre.

C'est une amélioration sur la première.

La nouvelle édition est enrichie de plusieurs notes précieuses, empruntées aux Pères du 5^e concile de Québec, au P. Perrone, à Mgr de Angelis. Ce dernier, parlant de l'Eglise et de l'Etat, nous montre, dans ce langage clair que nous connaissons, ces deux autorités *suprêmes en leur genre*, dont l'une n'a pas le droit de supplanter l'autre, et pourtant *subordonnées*, non coordonnées, c'est-à-dire que si l'autorité ecclésiastique ne peut s'ingérer dans l'administration civile, cependant, vu l'excellence de sa fin sur celle de la société civile, par rapport à l'individu qui appartient à l'une et à l'autre société, l'ordre même des choses exige que la société civile soit subordonnée à la société ecclésiastique. Or cette subordination, qui ne gêne pas l'indépendance ou la libre action de l'Etat dans sa sphère, comprend deux choses : non-opposition et faveur. Par la première, les moyens que l'Etat met en œuvre n'entravent pas l'action de l'Eglise ; par la seconde, qui dépend, dans une certaine mesure, du temps, des lieux, des personnes, l'Etat ne se contente pas de n'offrir à l'Eglise aucune opposition, il use de moyens propres à lui rendre plus facile l'obtention de sa fin.

Une loi hostile à la fin que l'Eglise veut obtenir n'est pas une loi, puisqu'il lui manque la première de ses qualités, qui est d'être raisonnable. Aussi, Pie IX a-t-il condamné cette proposition : “*In conflictu legum utriusque potestatis, ius civile prævalet.*” *Syllab.*, 42. C'est le contraire qui est vrai.

Nous avons analysé cette note uniquement comme exemple de plusieurs autres qui donnent au livre de Mgr Pâquet, déjà si remarquable, un surcroît de valeur.

L'ABBÉ T. A. CHANDONNET.

LA MAISON DU BON PASTEUR

CONFÉRENCE DONNÉE PAR

SON EXCELLENCE M^{GR} CONROY

A OTTAWA

LE 25 NOVEMBRE 1877 (1)

“ Et voilà qu’une femme de la ville, qui était pécheresse, ayant su qu’il était à table dans la maison du pharisien, apporta un vase d’albâtre plein de parfums.

“ Et, se tenant derrière lui, à ses pieds, elle commença à les arroser de ses larmes, et elle les essayait avec ses cheveux, et les baisait et les oignait de parfums.

“ Ce que voyant le pharisien qui l’avait invité, il dit en lui-même : Si celui-là était prophète, il saurait certainement qui, et de quel caractère est la femme qui le touche ; il saurait que c’est une pécheresse.....

“ Et Jésus s’étant tourné vers la femme, dit à Simon : Voyez-vous cette femme ?.. Beaucoup de péchés lui sont remis parce qu’elle a beaucoup aimé .. et il dit à cette femme : Vos péchés vous sont remis.. Votre foi vous a sauvée — allez en paix.

S. Luc, chap. VII, 37-50.

Je suis venu ici, mes chers Frères, faire appel à votre charité, en faveur des créatures de Dieu les plus malheureuses qu’il y ait sur cette terre — les femmes pécheresses, mais repentantes. Et n’eussé-je d’autres arguments à faire valoir pour elles que celui-ci : elles sont dans la plus grande des infortunes ; elles sont des créatures de Dieu comme nous ; comme nous elles dépendent de sa providence miséricordieuse, pourriez-vous rester sourds à cet appel ? Le spectacle d’un cœur torturé par la souffrance, sous l’œil d’un Dieu de miséricorde, peut bien porter

(1) L’hon. M. Chauveau a bien voulu traduire, pour la *Revue de Montréal*, cette conférence, que tout le monde admirera avec nous.

les hommes de peu de foi à blasphémer soit la bonté, soit la puissance, soit la sagesse de ce Dieu ; le chrétien n'y voit qu'une invitation divine à la charité humaine. Le chrétien sait bien qu'à l'origine des choses, la souffrance ne faisait point partie du plan divin, mais qu'elle y figure plutôt comme un trait ajouté par la malice humaine, et qui vient souiller l'œuvre divine dans ce qu'elle a de plus beau et de plus touchant. Il sait aussi que le Créateur n'a pas vu avec indifférence l'atteinte portée à son œuvre, ni les souffrances que l'homme égaré s'était préparées à lui-même, mais qu'au contraire, il s'est donné la tâche de réparer les maux dont il eût voulu que la création fût à jamais exempte. L'Être suprême a voulu être lui-même le consolateur de ses créatures dans leurs afflictions, et tandis qu'il se proclame le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, il aime aussi à s'appeler le Père des pauvres, le Protecteur de la veuve, le Vengeur des larmes de l'orphelin qu'on opprime.

Maintenant, par quelles voies la providence de Dieu rachète-t-elle la parole qu'elle s'est donnée à elle-même ? Comment remplit-elle envers le malheureux l'œuvre de grâce qu'elle s'est prescrite à elle-même ?

Je sais bien que Dieu peut commander au ciel de faire pleuvoir sur le pauvre la nourriture dont il a besoin, comme autrefois la manne sur les Israélites dans le désert ; je sais bien qu'il peut ordonner aux oiseaux de l'air d'apporter à la veuve sa pitance, comme autrefois les corbeaux portaient du pain aux prophètes dans leurs cavernes ; je sais bien qu'il peut commander aux épis de sortir de terre au simple contact de la main de l'orphelin, ou de s'élançer du sol que ses pas viennent de fouler.

Mais avoir sans cesse recours à de tels moyens, ce serait substituer la Providence extraordinaire à la Providence ordinaire, détruire le règne de l'ordre dans la nature, et faire une règle du merveilleux, qui doit être l'exception.

Si donc, d'un côté, il a promis de donner à ses créatures le nécessaire en toute saison, et si, de l'autre côté, il ne veut point d'habitude violer les règles de la nature pour faire ce qu'il a promis, n'est-il pas évident qu'il a mis les pauvres à la charge de ceux chez qui surabondent tous les biens de la vie ? N'importe entre quelles mains peuvent se trouver ces biens, n'importe à qui Dieu peut les avoir d'abord départis, ils ne peuvent être possédés qu'avec la redevance sublime de la part que Dieu destine aux malheureux. Et lorsque les cris de ces pauvres aban-

données, de ces pauvres affamées, de ces parias sans foyer et sans refuge au nom desquelles je m'adresse à vous aujourd'hui, lorsque leurs cris de détresse s'élèvent vers Dieu, Dieu lui-même les renvoie à ceux que, selon les paroles de l'apôtre, il a faits les maîtres de la substance de la terre, de ces dons et de ces richesses qu'elle produit pour la vie de l'homme. Aujourd'hui, par ma bouche, il vous renvoie la supplique de ces femmes déchues qui, de l'abîme de malheur où elles sont tombées, ont élevé la voix vers lui, et lui-même il vous demande le secours sans lequel elles périront corps et âmes.

Combien de gens dépensent de brillantes fortunes pour entourer de luxe la dégradation de ces créatures fragiles : sera-t-il dit que lorsque ces Aspasies nageront dans les délices humaines, la Madeleine de Jésus-Christ périra de faim, surtout lorsqu'en retour de vos aumônes Dieu vous offre les plus inestimables bénédictions ?

Trop souvent nous oublions que dans ce monde l'œuvre de Dieu, les choses temporelles et les choses spirituelles s'ajustent les unes aux autres et servent à une fin commune dans l'harmonie divine. L'ordre de la grâce ne se meut pas à une incomparable distance de celui des sens, comme l'orbite d'une planète plus éloignée du centre et qui renfermerait dans son évolution celui d'une planète inférieure, sans aucune intersection et sans aucun contact. Au contraire, Dieu a voulu que les choses du monde matériel fussent les véhicules des choses spirituelles.

C'est ainsi que la parole de l'homme frappant l'oreille de son semblable, fait pénétrer dans son cœur la foi sans laquelle il ne saurait plaire à Dieu. La matière qui est le signe sensible de chaque sacrement, est la forme même que la grâce sacramentelle revêt et par laquelle elle pénètre jusqu'à l'âme. Et il en est ainsi d'une manière très remarquable dans l'aumône. Le fait matériel de l'aumône, conforme aux lois de la charité, a pour effet non-seulement de plaire à Dieu comme tout autre acte de vertu, mais il attire en retour sur l'homme charitable des bienfaits spirituels d'une valeur souveraine. Ses promesses sur ce point sont tellement explicites, il a établi une telle corrélation entre nos actes de charité et l'effusion de ses dons surnaturels, que l'on dirait presque que ces derniers sont achetés par les premiers. "L'aumône délivre de la mort, et c'est elle qui lave les péchés, et fait trouver la miséricorde et la vie éternelle." (Tobie, XII, v. 9).

C'est pourquoi, mes Frères, je vous dirai avec un Père de l'Eglise : *Da panem, accipe paradisum* : Donnez à ces malheureuses un morceau de pain, acceptez en retour le royaume des cieux !

Et ce morceau de pain, mes Frères, vous ne pourriez point le leur refuser, même si leur sort les plaçait au rang des autres déshérités de ce monde, sans asile et sans protection. Mais il n'en est pas ainsi, le sort de la femme déchue et repentante est rempli d'une amertume qui lui est propre. La misère de ces autres déshérités consiste surtout à songer qu'ils sont vraiment sans asile ; sa douleur la plus poignante, à elle, c'est de songer qu'elle a vraiment une demeure. Et d'abord, le souvenir de la maison paternelle où s'écoulaient ses jours d'innocence et de bonheur hante, pour bien dire, son esprit. Elle s'en va désolée, par les chemins, en butte aux assauts de l'impitoyable tempête, et de temps à autre, apparaît devant elle, comme un mirage, la chaumière où s'écoulèrent les paisibles années de son enfance. Elle se tient en esprit sur le seuil paternel, qu'elle n'a pu oublier, et contemple ceux que, dans sa plus grande infamie, elle n'a jamais cessé d'aimer. Elle revoit le père dont elle a souillé les cheveux blancs, la mère dont le cœur est mort à la joie par l'opprobre de sa fille, les frères et les sœurs qui partagèrent les jeux de son enfance, et qui aujourd'hui se détournent avec terreur, si par fois ils entendent prononcer son nom. Elle voit sa place vide au foyer, et son cœur, pris d'un élan irrésistible, s'élançe vers la vieille demeure ; elle s'écrie avec Job dans sa douleur : " Qui me donnera de revoir ces années, ces premiers jours où le Seigneur me couvrait de ses ailes, lorsque son flambeau brillait sur ma tête et que sa lumière me guidait dans les ténèbres ? Qui me rendra ces jours de ma jeunesse quand le Seigneur habitait en secret sous ma tente ? " (Job, XXIX, 1, 4).

Mais, prompte comme l'éclair, sa conscience lui dit que cette place ne la reverra jamais ; qu'entre elle et la demeure de l'innocence, son péché a creusé un abîme qu'elle ne pourra jamais, jamais combler ; que ce petit paradis est fermé pour elle tout aussi sûrement que s'il était, comme l'Eden, gardé par un ange à l'épée flamboyante. Donc, avec un cri de violent désespoir, elle reprend sa course dans la nuit, sans demeure au seuil même de ce qui fut sa demeure. Repoussée de l'asile de l'innocence, elle se retrouve à la porte d'une autre maison, la maison

du vice. Elle se meurt de misère, et elle sait trop bien que là elle trouvera et le logement, et le vêtement, et la nourriture, et la chaleur, et la lumière; elle sait trop bien que là des compagnes sans pudeur, des fêtes joyeuses, et l'enivrement du vice, l'attendent à la fois. Oh! puisse Dieu secourir la pauvre et fragile créature, debout encore, mais oscillant entre les séductions du péché et les horreurs de la faim! En de telles épreuves, les plus robustes vertus s'effacent comme une cendre légère, et pour protéger leur faiblesse dans de pareilles luttes, les hommes les meilleurs et les plus saints répètent sans cesse: Seigneur! Seigneur, ne nous induisez point en tentation!

Si les cèdres du Liban sont tombés au souffle de la tempête, comment le roseau déjà brisé résistera-t-il? Ce n'est que d'hier que la femme déchue a commencé à se repentir; ses résolutions sont à peine formées dans son cœur; le levain du péché fermente encore dans son âme: elle n'a pas encore retrouvé la force dans les bras du bon Pasteur. Et, cependant, dans les courts intervalles de la lutte, elle entend sa voix qui l'appelle; elle tourne courageusement le dos au repaire du vice, bien décidée à suivre son Sauveur, quelque rude que soit le sentier, quelque pénible que soit la marche qui devra l'amener à ses pieds. Elle se précipite loin de ce toit maudit; elle se roidit de toutes ses forces pour le combat qu'elle doit livrer contre la faim; elle se prépare à gagner une bouchée de pain en travaillant comme les déshérités seuls peuvent travailler. Elle cherche déjà un nouvel asile, celui que peut procurer un honnête labeur.

Lorsque Adam pécha, pour châtier sa révolte, Dieu le condamna à gagner son pain à la sueur de son front. Dans quel abîme de misère est-elle tombée, celle qui en est réduite à chercher partout et à tout hasard, comme un bienfait, comme une faveur, ce qui fut le juste châtement d'Adam! Ah! à le chercher, mais non pas à le trouver!

A l'heure de sa colère, Dieu mit une marque sur le front de Caïn, mais c'était encore un gage de sa miséricorde: c'était pour que celui qui rencontrerait l'affreux fraticide s'éloignât de lui avec horreur sans oser le mettre à mort. Elle aussi, elle ne découvre que trop vite qu'elle porte une marque affreuse; mais une marque qui n'est pas un effet de la miséricorde divine! Son péché lui a infligé un stigmate si repoussant, que de le voir seulement tarit toutes les sources de la pitié humaine. " Bien certainement, disait le pharisien en voyant Madeleine

aux pieds du Christ, bien certainement, si cet homme était un prophète, il saurait quelle est la femme qui ose le toucher, car c'est une pécheresse."

Dans notre société moderne, avec l'organisation qui y préside, il n'est point nécessaire d'être prophète pour deviner ce qu'est la malheureuse créature qui vient en tremblant, sans recommandation, sans une bonne parole de protection, solliciter le plus humble travail. Et du moment que l'on devine qui elle est, et d'où elle vient, toutes les portes se ferment devant elle. Tout ce qu'elle touche est réputé impur. Il ne faut rien moins qu'une charité divine, je ne dis pas pour la consoler et la protéger, comme Jésus protégea et consola Madeleine, mais seulement pour souffrir qu'elle se glisse sous un toit honnête.

Ainsi repoussée des lieux où l'on travaille, hésitant encore, grâce à Dieu, à retourner dans le repaire du vice, éloignée pour toujours de ce qui fut autrefois la demeure de son innocence, où cette pauvre créature, ainsi pourchassée, ira-t-elle reposer sa tête meurtrie par la fatigue? Est-il étonnant, mes Frères, qu'au moment où la société la met pour ainsi dire hors la loi, une affreuse pensée surgisse dans son esprit, celle de chercher une autre demeure, là où elle peut au moins entrer à volonté, où tant de ses malheureuses compagnes ont trouvé pour toujours le repos, la demeure du désespoir au fond de l'abîme, dans le lit du fleuve aux eaux sombres, profondes et retentissantes?

— Vous pouvez trembler à bon droit, lorsque vous la voyez penchée sur la rive, pesant pour bien dire dans le creux de sa main la douloureuse alternative de la vie et de la mort, et se demandant si de ces deux coupes affreuses la dernière n'est pas après tout la moins amère. Notre sentiment des choses est encore trop obtus pour concevoir, notre langage est encore trop imparfait pour décrire l'angoisse de l'âme qui se voit par sa faute abandonnée de Dieu et des hommes. Il suffit de dire que ce fut là la dernière goutte du calice d'amertume que notre Sauveur dans sa passion voulut boire jusqu'à la lie.

Il est venu, non pas seulement pour nous racheter, mais encore pour nous consoler; c'est pourquoi il a voulu prendre sur lui toutes les tortures du corps et de l'âme que les générations successives devaient souffrir, de manière que pas un seul être humain n'eût jamais à subir une angoisse qui n'eût pas été d'avance sanctifiée et abritée dans le sein de l'Homme-Dieu.

Et dans le cortège des épouvantes qui traversèrent son âme, la plus terrible de toutes s'avança la dernière. Et cette dernière épouvante, ce fut celle qu'il ressentit sur la croix lorsqu'il vit que les péchés du monde pesaient de tout leur poids sur ses épaules innocentes, et que, pour s'être substitué à nous tous, il était devenu un objet d'horreur pour son Père céleste ! Il avait enduré en silence les insultes de la soldatesque, la flagellation, le poids de sa lourde croix, les clous aiguisés, la couronne d'épines ; ce ne fut que lorsqu'il se sentit délaissé, qu'il poussa cet épouvantable cri : " Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? "

Telle dans sa nature, sinon dans son intensité, est la douleur déchirante qui traverse l'âme de la femme déchue, quand ses remords lui font enfin comprendre que pour ses péchés la miséricorde de Dieu et la pitié des hommes l'ont abandonnée pour toujours.

" Et vous tous qui passez par le chemin, regardez, et voyez s'il est une douleur comme ma douleur, parce que le Seigneur m'a dévastée, selon sa parole, au jour de sa colère et de sa fureur.

" Il a envoyé du ciel le feu dans mes os et ce feu m'a dévorée ; il a tendu un filet devant mes pieds, et il m'a fait tomber ; il m'a désolée et durant tout le jour il m'a accablée de douleur.

" Le joug de mes iniquités s'est levé ; le Seigneur les a roulées dans sa main, et il les a imposées sur mon cou ; ma force a été abattue et le Seigneur m'a livrée à une main que je ne pourrai fuir." (Jér. I, 12 — 14).

Non, elle ne peut pas elle-même fuir son désespoir ; mais vous, mes Frères, vous pouvez l'en délivrer. Car, bien que toute autre demeure lui refuse son abri, il est une demeure préférable à toutes les autres, que vous pouvez aujourd'hui lui faire ouvrir, c'est celle du Bon Pasteur. Les fondements de cette demeure furent posés au jour et à l'heure où le Christ, sur le calvaire, fut pour nos péchés abandonné par son Père, pour que sa détresse suprême servît un jour de consolation à toutes les âmes désolées. A cette heure-là, il y avait, nous dit saint Jean, debout au pied de la croix de Jésus, Marie sa mère, et Marie Madeleine. (St Jean XIX, 25). Quelle indicible grandeur n'y a-t-il pas dans ce tableau : Marie, la plus pure de toutes les vierges, et Marie, pécheresse repentante, tendrement unies au pied de la croix ! Ce n'était certes pas là une rencontre de hasard : c'était bien plutôt la révélation de l'union que l'Eglise établirait plus

tard entre les vierges consacrées à Dieu, dont Marie était le type, et les pécheresses repentantes, dont la conversion était prophétiquement annoncée par celle de Madeleine. C'était la mise à néant, par l'autorité du sacré Cœur de Jésus, de l'injuste sentence de flétrissure perpétuelle que le monde maintient contre la femme déchue, même alors qu'elle se repent. C'était l'affirmation solennelle de l'irrésistible pouvoir de la pénitence, qui répare les désastres que le péché a dû causer dans les âmes, de la réhabilitation du pécheur et de son retour à tous les droits de l'innocence lorsqu'il s'est vraiment repenti.

C'est de cette grande leçon que l'Église a tiré ses couvents du Bon Pasteur, où de faibles et nobles jeunes filles, des vierges consacrées au Seigneur, vivent en communauté avec celles qui furent un jour les plus vils rebuts de l'humanité.

Qu'il y a loin de cette divine confraternité à la charité égoïste, qui achète aux autres le sacrifice qu'elle est trop dégoûtée pour faire elle-même et en personne à ces malheureuses, par la seule effusion de la bienveillance chrétienne ! C'est l'amour vrai et agissant, et comme tout amour véritable, il prend sa source dans les qualités aimables de l'objet auquel il s'attache. Et si vous me demandez quels titres à leur amour nos religieuses du *Bon Pasteur* peuvent reconnaître dans leurs sœurs pénitentes, je vous dirai que ce sont les mêmes titres que Marie, mère de Dieu, reconnaissait dans Madeleine pénitente. Dans Madeleine prosternée aux pieds de Jésus, répandant des parfums sur ces pieds qui s'étaient si souvent lassés à la recherche de son âme, et les lavant avec ses pleurs, Marie reconnaissait une âme qui aimait son Fils et qui l'aimait d'un amour souverain. Dans Madeleine défendue par Jésus contre ses cruels persécuteurs les Phariséens, Marie reconnaissait une âme que son Fils aimait, et qu'il aimait beaucoup, car la mesure du pardon divin est aussi la mesure de l'amour divin, et beaucoup lui était pardonné, non-seulement à cause de son grand amour, mais encore à cause de l'amour de Jésus pour elle. Dans Madeleine étreignant le pied de la croix, et ruisselante du sang précieux qui coulait en sacrifice de toutes les blessures de son Sauveur, Marie vénérât les premiers fruits de la cruelle passion de son Fils. Et depuis ce temps, pour toutes les âmes pures comme celle de Marie, les plus viles et les plus infimes parmi les pécheresses repentantes brillent d'une triple splendeur, et comme aimant Jésus, et comme aimé de Jésus, et comme étant les fruits chéris de ses souffrances.

Parmi les malheureuses dont je plaide aujourd'hui la cause, il n'en est pas une qui, dans sa vocation à la pénitence, ne possède un gage certain de ces trois privilèges accordés à Madeleine ; mais c'est seulement dans l'asile du Bon Pasteur que ces promesses peuvent être entièrement remplies. C'est à vous de l'y introduire.

Il vous incombe de vous montrer généreux envers elle, parce qu'elle est une créature de Dieu tombée dans le malheur, malheureuse parmi tous les malheureux. L'obligation de lui venir en aide ne s'accroît-elle pas à vos yeux, lorsque vous songez que cette misérable créature est susceptible de parvenir aux plus hauts degrés de perfection spirituelle, perfection qui ne saurait exister sans votre aide, et qui avec votre secours peut devenir une des merveilles de la grâce ?

Si c'est toujours un devoir de venir au secours des afflictions temporelles, ce devoir s'agrandit lorsqu'en le faisant on met fin aux maux de l'âme, et plus encore lorsqu'en soulageant et les maux temporels et les afflictions spirituelles, vous réparez les torts que les uns et les autres ont causé à une créature de Dieu, et que vous rendez à Dieu, tout sanctifiés et purifiés, un corps et une âme depuis longtemps souillés. Secourir la maison du Bon Pasteur, c'est donc exercer la charité de bien des manières, c'est s'élever dans une étrange mesure au rôle de coopérateur de Dieu.

Lorsqu'ainsi vous donnez l'abri et la nourriture à la pénitente affamée et sans asile, vous coopérez avec Dieu le Père, le Créateur qui donne et conserve à toutes ses créatures l'existence physique. Quand vous dérobez cette fragile vertu aux pièges de la tentation, si fatale pour elle, vous devenez les coopérateurs de Dieu le Fils, qui est venu en ce monde pour racheter les pécheurs. Quand vous la placez dans un couvent, où elle peut être chaque jour inondée des grâces dont nos sacrements sont les inépuisables réservoirs, vous êtes les collaborateurs de l'Esprit-Saint, le grand sanctificateur des âmes. Quelle plus grande assurance de salut, que d'être ainsi les collaborateurs, les associés de Dieu lui-même !

Et maintenant, mes très chers Frères, je termine en adressant à chacun de vous les paroles que le Sauveur adressa au Pharisien : Voyez-vous cette femme ?

Voyez-la, errante, bannie, tentée, désespérée, s'approchant du seuil de la maison du Bon Pasteur. Comme Madeleine, elle

est attirée par l'influence secrète du Sauveur ; mais elle n'a point, comme elle, de vases aux parfums délicieux à lui offrir. Elle ne lui apporte qu'une vie épuisée, un cœur brisé ; mais ce cœur lui dit qu'il ne la repoussera point. De ce côté-ci du seuil, sont la douleur, la honte, le remord, l'angoisse poussée jusqu'à l'agonie ; de l'autre côté, la paix, l'amour, le pardon, et le Bon Pasteur lui-même. Mais elle ne saurait d'elle-même ouvrir cette porte ; sans votre secours, il faut qu'elle reste là privée de toutes les grâces qui sont, pour bien dire, à la portée de sa main ; il faut qu'elle s'éloigne désespérée. Ses regards implorent votre assistance. Dieu veut que vous lui veniez en aide.

“ La voyez-vous, cette femme ? ” Il fut un jour où les hommes la poursuivaient de leurs regards, comme David, Bethsabée ; et leurs regards ne lui portèrent que la honte et la ruine. Pour l'honneur de l'humanité, ne se trouvera-t-il pas quelqu'un qui lui jettera un regard de compassion, un regard qui réparera la souillure des regards impurs et la sauvera de la mort ?

“ La voyez-vous, cette femme ? ” Souvent et depuis longtemps, les hommes l'ont regardée du regard hautain et impitoyable du Pharisien ; son cœur a été déchiré par ces flèches aiguës ; il saigne encore des blessures que lui ont infligé des paroles et des actions plus cruelles encore que ces regards. N'y a-t-il personne qui, comme le Sauveur, tiendra compte du changement qui s'est opéré en elle, qui comptera les larmes tombées de ses yeux, qui ordonnera à ses esprits abattus de reprendre courage ?

Et vous, mes Frères, de quel œil la verrez-vous ? de l'œil du Pharisien où de l'œil de Jésus ?

“ La voyez-vous, cette femme ? ” Les épouses de Jésus-Christ l'ont vue venir : elles ont quitté pères et mères, toutes les joies de la vie aux rayons dorés, afin que leurs cœurs, libres de tout autre amour, fussent à elle tout entiers ; elles travaillent jusqu'à l'épuisement de toutes leurs forces ; elles se font souffrir de faim dans les murs de leur couvent, afin d'avoir quelques miettes dont elles puissent apaiser la sienne.

N'y a-t-il personne qui leur aidera à la tenir abritée sous ce toit hospitalier, qui les préservera d'être elles-mêmes jetées sur la voie publique avec le précieux fardeau dont elles se sont chargées ?

“ La voyez-vous, cette femme ? ” Marie, la Mère de Dieu, la voit ; elle reconnaît en elle la compagne qui lui demeura fidèle au pied de la croix, alors que les apôtres eux-mêmes s'étaient

enfuis à l'heure la plus sombre de ce sombre drame. Est-ce que la compagne dont les caresses consolèrent Marie, la Mère des douleurs, ne sera pas elle-même consolée dans sa détresse? Aura-t-elle droit à une place au Calvaire, et n'en aura-t-elle point dans la maison que Dieu a bâtie pour elle au milieu de vous?

“ La voyez-vous cette femme ? ” Jésus-Christ la voit. Dans la personne de Madeleine debout au pied de sa croix, il a vu, et chacune en particulier, toutes ces malheureuses pécheresses qui, dans le cours des siècles, devaient imiter sa faute et son repentir ; et le bon Pasteur leur ouvrit ses bras étendus sur la croix. Ces bras, ils sont encore ouverts pour elles ; ils les attendent encore aujourd'hui ; ils les attendent ici-même.

Puisse, maintenant, le Dieu de toute miséricorde vous inspirer un esprit de sacrifice assez complet pour qu'il ramène dans les bras du bon Pasteur la brebis égarée et retrouvée, l'âme qui était perdue et qui est rachetée, la femme qui a beaucoup péché et à qui beaucoup est pardonné !

REVUE DES REVUES : — LA SCIENZA ITALIANA, LA REVUE DU
MONDE CATHOLIQUE ET LA REVUE DE MONTRÉAL.

On nous rendra le témoignage que nous n'avons pas fait de réclame, ni demandé à personne d'en faire pour nous. La *Revue de Montréal*, au lieu de s'annoncer ou de solliciter des faveurs, tenait à montrer ce qu'elle voulait être. Certes, nous ne croyons pas avoir atteint du coup la perfection, tant s'en faut, et nous visons, Dieu merci, à un idéal dont nous nous voyons malheureusement encore bien loin ; mais l'espérance est là.

Cependant, il est un point sur lequel nous croyons ne mériter aucun reproche, c'est celui qui apparaît clairement dans notre épigraphe : *veritatem tantum et pacem* : la vérité, uniquement la vérité, et la paix.

Si nous n'avons pas dit toute la vérité — ce qui est toujours difficile, souvent impossible, quelquefois inopportun ou mauvais — du moins nous avons dit la vérité, seulement la vérité.

C'est déjà beaucoup.

De plus, notre Revue est une Revue : elle n'est pas descendue à l'humble rang de recueil. Au lieu de n'offrir à ses lecteurs qu'une simple collection d'extraits — empruntés ça et là, surtout à l'étranger — elle a voulu n'admettre que des travaux originaux, et préféré, quand cela parut utile, faire les frais d'un supplément pour la partie documentaire. C'est ainsi que nous avons reproduit en avril le nouveau décret relatif à la profession de foi, la formule de profession de foi de Pie IV et Pie IX, et l'allocution adressée par Notre Très Saint Père Pie IX aux cardinaux de la sainte Eglise romaine, le 12 mars dernier.

Enfin, la *Revue de Montréal* veut être une Revue, et une Revue canadienne dans le vrai et noble sens du mot.

Il est grand temps de remercier publiquement nos amis.

Par amis, nous entendons nos généreux souscripteurs, dont nous ferons plus tard connaître les noms. Sans eux, la *Revue de Montréal* n'existerait pas.

C'est assez leur dire notre reconnaissance à leur égard.

Merci, également, aux écrivains distingués qui ont bien voulu contribuer à notre œuvre. C'est à eux que nous devons l'hon-

neur d'être resté ce que nous voulions être : une Revue canadienne.

Les éloges que nous reproduirons plus loin leur appartiennent complètement, et nous sommes heureux de les leur faire connaître.

Merci à nos abonnés, déjà nombreux, ainsi qu'aux journaux qui ont bien voulu accueillir avec bienveillance la *Revue de Montréal*.

Cette bienveillance nous est précieuse à plus d'un titre. Aussi, saurons-nous, *Deo adjuvante*, en recueillir les signes et la reconnaître, autant que nos faibles moyens nous le permettront.

En attendant, on nous pardonnera si nous reproduisons quelques-unes des bonnes paroles que nous ont adressées les Revues étrangères analogues à la nôtre. Leur témoignage nous touche d'autant plus qu'il est plus spontané. Rien ne l'a provoqué. Il est, de plus, accompagné de lettres intimes qui nous proposent un échange de collaboration et de bons offices. Pouvions-nous nous y refuser ? Ce sera là pour nous une mine précieuse, qu'il nous sera possible d'exploiter, au profit de nos lecteurs, dans un prochain avenir.

Si nous tenons à reproduire ce qu'on a dit de nous à l'étranger, c'est beaucoup moins pour nous-même, comme nous l'avons remarqué, que pour faire plaisir à nos généreux collaborateurs.

En même temps, nous aurons l'occasion de faire connaître certaines publications qui devraient être plus répandues dans notre pays.

Quelques-uns de nos amis connaissent une Revue savante, et très savante, publiée à Bologne sous le nom de *La Scienza Italiana*. C'est une Revue de philosophie, de médecine et de sciences naturelles, publiée par l'Académie philosophico-médicale de saint Thomas d'Aquin. Elle a pris pour devise ces belles paroles du concile du Vatican : *Nulla inter fidem et rationem vera dissensio esse potest* : entre la foi et la raison aucune opposition réelle ne peut se produire.

Que cette Revue soit publiée par l'Académie philosophico-médicale de saint Thomas d'Aquin, avec la devise que nous venons de reproduire, c'est, nul doute, déjà assez pour lui assurer notre confiance.

Mais il y a plus.

A ses débuts, l'Académie philosophico-médicale, fondée par le

Dr Alphonse Travaglini, aidé du célèbre Père Jean-Marie Cornoïdi, de la Compagnie de Jésus, fut honorée d'un bref du souverain Pontife, en date du 23 juillet 1874. Dans ce bref on lit ces paroles, qui devraient retentir bien loin, et, nous le dirons, jusqu'au fond de nos écoles canadiennes de médecine : " Nous vous avons félicité de ce que vous avez résolu de ramener la science médicale aux principes d'une saine philosophie, en dehors desquels elle erre depuis longtemps, et de rétablir, par les médecins surtout — qui n'ont pas peu contribué à inspirer et à répandre les erreurs du matérialisme — la vraie doctrine touchant l'essence et l'origine des choses, et en particulier relativement à l'homme, dont s'occupe la médecine : cela, sans doute, afin que le remède vint de là où le mal, en grande partie, a pris son origine.

" Nous nous réjouissons maintenant en voyant que l'événement à répondu à tous nos souhaits, que déjà plus d'une centaine de savants italiens ont voulu faire partie de la société nouvelle, et qu'on se prépare à lui donner de plus grands développements.

" Nous aimons aussi à voir que, fidèles au but que vous vous êtes proposé, vous avez fait un article de votre constitution de n'admettre comme collègues ou membres de votre société, que ceux qui tiennent pour vraies et veulent défendre les doctrines proposées par les saints conciles et par ce Saint-Siège, et nommément les principes du Docteur angélique relativement à l'union de l'âme intellectuelle et du corps humain, ainsi qu'à la forme substantielle et la matière première (1).

" Et assurément on ne pourra réparer le mal fait à la religion et à la science par le matérialisme, ou dégager la science elle-même des liens de cette erreur et la pousser dans la voie du véritable progrès, qu'au moyen de la vérité."

Certes, voilà un bel encouragement.

— *A continuer.*

L'abbé T. A. CHANDONNET.

(1) Le Saint Père n'entend pas, par ces derniers mots, trancher la question de la composition des corps, ni obliger personne à embrasser la théorie philosophique de " matière et forme." C'est ce qui a paru clairement dans la dernière lettre de Mgr Czacki, que nous avons publiée dans notre livraison du mois d'août.

REVUE EUROPÉENNE

Je terminais ma dernière revue par quelques remarques sur l'omnipotence de ce vieillard vêtu de blanc qui, du fond du Vatican, dirige le monde des consciences et des esprits. Je viens de lire dans un article de M. John Lemoinne, dans le *Journal des Débats*, article très hostile à la papauté, un aveu presque naïf de la force invincible du chef de la catholicité.

“ On se rappellera, dit M. Lemoinne, que le jour où nous avons vu le pape dire avec éclat que dans la chambre française on l'avait appelé menteur, nous avons immédiatement regardé le ministère comme condamné. Il était tombé par le doigt de ce vieillard à la fois impotent et omnipotent qui règne dans d'autres palais que le sien, et il a succombé sous ce simple geste.”

De là, M. Lemoinne part pour démontrer à la France tous les dangers que fait courir à sa liberté cette puissance terrible, cette épée dont la poignée est à Rome et dont la pointe est partout.

Je ne sais si M. Lemoinne a pu calmer sa terreur en voyant le résultat des élections, qui à son point de vue n'a rien d'alarmant, mais qui, aux yeux de bien d'autres, laisse subsister des dangers bien plus grands que ceux de la puissance cléricale.

On a tellement usé et abusé de ce dernier épouvantail, que les ministres et le maréchal MacMahon lui-même ont cru qu'il était politique de déclarer qu'ils n'étaient point gouvernés par le clergé, et cela à plusieurs reprises. Le maréchal MacMahon et M. de Fourtou ont été, sous ce rapport, particulièrement mal inspirés. A la veille de la votation, le premier a publié un second manifeste qui n'était propre qu'à refroidir le courage que le premier avait donné à ses meilleures troupes, et dans lequel il disait “ que le gouvernement, si respectueux qu'il fût envers la religion, n'obéissait pas à de prétendues influences cléricales, et que l'on n'était menacé d'aucun retour des abus du passé.” M. de Fourtou, de son côté, a écrit à ses électeurs de Ribérac une lettre de la dernière heure, dans laquelle il leur dit en substance qu'il n'est pas l'homme “ des prêtres, des

nobles, ni du drapeau blanc." Or, il est très probable que ces deux documents n'ont pas changé grand'chose au résultat final.

D'un côté, le Maréchal n'aurait peut-être pas été plus battu, s'il s'en était tenu à son premier manifeste ; et M. de Fourtou a eu une si belle majorité (8300), qu'il n'est point probable que Ribérac lui eût fait défaut, même s'il n'avait pas répudié les nobles et les prêtres, qu'il n'aura peut-être point pour lui une autre fois.

M. Louis Veillot qui, pendant la lutte, s'était contenté de quelques remontrances à ses chefs, a éclaté de suite après les élections.

" Nous ne souffrons pas de la défaite, s'est-il écrié, nous souffrons de la honte. Nous avons accepté des conducteurs qui ont rougi de nous et qui ont multiplié leurs hautains et misérables désaveux..... Nous avons cru devoir accorder notre concours à des gens qui craignaient de se compromettre en l'acceptant, et cette politique qui nous offensait, en même temps méritait de se perdre..... Il y a des gens qui ne sont pas chrétiens et qui prétendent l'être. Leur mensonge est encore un hommage qu'ils rendent au drapeau..... Mais nous obstiner à prendre pour chrétiens ceux qui, l'étant en effet, s'obstinent à nier par leurs paroles publiques ce que prouveraient à peu près leurs actes, c'est une duperie. Ils se parjurent, calomnient l'Eglise, et diffament la cause qu'ils prétendent servir."

Après avoir ainsi tancé ses chefs, après avoir déclaré qu'il ne veut plus suivre, contre son gré, ces habiles gens, le vigoureux écrivain retombe comme de plus belle sur l'ennemi commun et en particulier sur M. John Lemoine, dont nous avons parlé plus haut, et que l'*Univers* affecte quelquefois d'appeler M. *Jean Lemoine*, non sans quelque malice.

Les choses ne sont cependant point aussi désespérées que M. Veillot paraît le croire. Malgré toutes les bravades de M. Gambetta, les 363, qui devaient revenir 400, ne sont revenus que 313 — les élections de ballottage ont donné l'avantage au parti conservateur, qui l'a emporté dans 11 élections sur 15 ; et les élections départementales pour les conseils généraux, si importantes, parce qu'elles sont les bases des élections sénatoriales, n'ont pas donné à la gauche toute la prépondérance qu'elle croyait y obtenir.

Les chambres sont réunies. M. de Broglie y tient tête à M. Gambetta ; le président n'a pas encore résigné ni fait de coup d'Etat ;

il n'avait pas encore non plus renvoyé ses ministres hier, quoique, aujourd'hui, on annonce pour la deuxième fois la démission de M. de Broglie, nouvelle qui pourrait bien encore être controuvée.

Il faut avouer, cependant, que la situation est on ne peut plus étrange et critique ; que le fait d'un ministère qui se maintient au pouvoir contre une majorité de plus de cent voix, est quelque chose de tout à fait anormal, et qu'il n'y a qu'en France que l'on puisse jouir d'un pareil spectacle. Mais c'est précisément la violence de cette opposition qui fait sa faiblesse. Elle ne se contente point de sa majorité : avec cet esprit haineux et intolérant, qui est plus caractéristique de la démagogie française, peut-être, que d'aucune autre démagogie, elle veut tout simplement expulser, sous prétexte de pression gouvernementale ou d'influence indue, la droite ; et, comme l'a dit un des journaux révolutionnaires, *supprimer ses adversaires*. On ne saurait rien imaginer de mieux pour justifier un coup d'Etat. Il avait même été d'abord question de prononcer cette exclusion en bloc, et sans plus de façon ; mais Gambetta lui-même a vu que c'était trop fort, et que l'on pourrait arriver au but, selon un mot devenu célèbre, plus lentement et aussi sûrement. On a voté par une majorité de 120 voix une enquête, contre laquelle M. de Broglie a protesté en termes assez énergiques pour déconcerter, le tribun lui-même. D'après cette réponse, on pourrait croire qu'il y a réellement du coup d'Etat dans l'air.

Mais ce qu'il y a au fond de la situation et ce qui la rend réellement si dangereuse, ce qui rend la république vraiment antipathique à tant d'honnêtes gens, c'est la haine acharnée que l'on montre contre la religion catholique et tout ce qui en approche. On dit peut-être non sans raison, que la religion a été très imprudemment identifiée, en plus d'une circonstance, avec les partis politiques et surtout avec un des trois partis dynastiques qui forment l'élément conservateur. A cela on peut répondre que l'irrégion a été beaucoup plus identifiée avec la république, par la grande majorité des républicains. A voir de loin ce qui se passe, à entendre l'écho des cris de fureur que l'on pousse contre l'Eglise, on peut croire la France à la veille d'une seconde Commune, dont la sanglante orgie ne le cèderait en rien à celle de la première, dont M. Maxime du Camp a fait une peinture si saisissante, dans un livre qui a un intérêt d'actualité bien plus réel que l'*Histoire d'un crime de*

M. Victor Hugo. Ce livre-là, c'est l'histoire de tous les crimes imaginables réunis dans un très court espace !

Peu de nations subissent plus l'effet des livres et des discours que les Français ; peu de gens prennent plus volontiers au sérieux les déclamations exagérées des démagogues, ou les calomnies odieuses des pamphlétaires. Le bourgeois, même le plus inoffensif, voit toujours avec un très grand plaisir toute opposition systématique. Il y a chez lui, sur un fond de vieux voltairianisme, un instinct de jalousie qui le rend toujours hostile au pouvoir, une badauderie innée qui fait qu'il s'amuse toujours de toute révolution en germe, quitte à s'épouvanter lorsqu'elle éclate dans toute sa fureur. Un humoriste français, ami de Balzac, à qui, dit-on, il avait inspiré plus d'une idée, Laurent-Jan, qui vient de mourir, a ainsi défini le bourgeois.

“ En supposant un vase qui, se jetant de lui-même d'un cinquième étage, s'étonnerait de se briser, puis une fois raccommodé se rejeterait de nouveau pour se rebriser, se r'étonner et recommencer toujours avec la même stupidité suivie de la même stupefaction, on peut se faire une idée à peu près exacte du bourgeois sous la face politique.”

La leçon paraîtra peut-être rude ; heureusement qu'elle est donnée au peuple le plus spirituel de l'univers par un de ses enfants, de même que les vers suivants, beaucoup plus sévères encore, sont empruntés à un recueil parisien.

Sophistes, charlatans, corrompueurs populaires,
 Par vos lâches discours, par vos lâches écrits,
 Qu'avez-vous fait, bourreaux, du bon peuple de France ?
 Vous allez l'cnivrant de superbe ignorance,
 Dans son bon sens trahi vous versez vos erreurs,
 Dans son cœur égaré vous soufflez vos fureurs,
 Forbans de politique et de littérature.
 Comme au bétail stupide on jette sa pâture,
 A ce peuple français, qui vous doit tous ses maux,
 Exploiteurs dédaignés vous jetez de grands mots,
 Et ce peuple s'en va, douloureux phénomène !
 Lui l'honneur autrefois de la famille humaine,
 Le plus fier, le plus grand des pèlerins de Dieu
 Qui suivaient au désert la colonne de feu.
 Maintenant promené de mirage en mirage,
 Triste, les pieds saignants, mais sans perdre courage,
 Prenant le nouveau guide après le guide usé,
 Il va toujours déçu, jamais désabusé !”

Il est triste de penser que cela se passe tandis que l'instruction publique fait tant de progrès, que les livres et les journaux se multiplient, que la science pousse plus loin ses découvertes, que mille écrivains, mille conférenciers la vulgarisent à l'envi, si bien que, comme l'esprit autrefois, on peut dire qu'elle court les rues !

Et cependant, malgré toute l'influence que la science pervertie par l'orgueil a pu exercer sur notre génération, il y a encore des savants, et de véritables savants, qui sont des croyants, et de fervents catholiques.

Tel était le célèbre astronome LeVerrier, que la mort vient d'enlever à la science et qui menait la vie la plus religieuse.

LeVerrier était né à Saint-Lô en 1811. Elève de l'école polytechnique, il fut d'abord attaché comme chimiste à l'administration des tabacs. Il se distingua de suite par plusieurs travaux importants, et même par des découvertes assez remarquables dans la chimie ; mais il ne tarda pas à découvrir sa véritable vocation, et se livra tout entier aux mathématiques et à l'astronomie. Il s'attaqua aux problèmes les plus ardues et les plus élevés de la mécanique céleste. Dans deux mémoires qu'il présenta à l'Académie des sciences en 1839, il poursuivit et compléta les travaux de Lagrange sur la stabilité des orbites planétaires. Il s'appliqua ainsi successivement à décrire et déterminer l'orbite de plusieurs comètes, celui des diverses planètes connues, et ses travaux, très remarquables d'Arago et des autres savants, lui ouvrirent les portes de l'Académie des sciences, où il remplaça Cassini.

Ce fut dans l'étude de l'orbite et des perturbations périodiques d'Uranus, qu'il fit cette étonnante prédiction de la découverte d'une grande planète, inconnue jusque-là que lui-même n'avait pas encore vue, et qu'il ne fut pas même le premier à voir. Le 1^{er} juin 1846, il annonça hardiment à l'Académie des sciences que la planète dont il avait calculé les mouvements d'après ceux d'Uranus, serait à une place par lui indiquée au 1^{er} janvier de l'année suivante. Le 23 septembre, un astronome allemand, M. Gall, annonça qu'il avait trouvé la planète en question, et le 1^{er} janvier elle était, moins deux degrés, à la place indiquée par l'astronome français. Ce fait étonnant, qui prouvait non-seulement le génie d'un homme, mais encore la vérité et l'exactitude d'une science, causa dans toute l'Europe un enthousiasme difficile à décrire. Les éloges, les félicitations, les déco-

rations accablèrent presque LeVerrier, et durèrent lui faire bien des ennemis. On proposa de donner son nom au nouvel astre, ainsi qu'on avait donné pendant quelque temps à Uramus le nom du savant anglais Herschell, qui l'avait découverte en 1781 ; mais on finit par l'appeler Neptune. Le mérite de la découverte à priori avait été contesté par un astronome anglais du nom d'Adams, qui prétendait avoir fait en même temps les mêmes calculs et être arrivé au même résultat, tandis que le fait matériel de la découverte télescopique était réclamé par un Allemand. Neptune, armé de son trident, fut donc invité à partager le différend et à prononcer son *Quos ego* dans le monde scientifique... Une chaire d'astronomie fut créée en faveur de LeVerrier, et sa popularité le désigna en 1849 à la députation nationale, où avaient été envoyés pêle-mêle des savants, des littérateurs, des prédicateurs, des généraux, des artistes, en un mot tout ce que la France comptait d'illustrations dans tous les genres. Le talent oratoire qu'il avait montré comme professeur le suivit à la tribune. Ce talent, sans être de premier ordre, était remarquable, surtout par la clarté de la phrase, la justesse et l'abondance des expressions. Il s'occupa naturellement des questions scientifiques et de celles qui avaient trait à l'instruction publique. Il se montra favorable à la politique de l'Elysée, et, après le coup d'Etat, il fut nommé sénateur.

Il ne se laissa cependant point tellement entraîner dans le tourbillon de la politique, qu'il ne sût conserver sa place dans l'orbite qui lui était propre, celui de la science. De nombreux travaux, qu'il serait trop long de mentionner ici, ont maintenu et agrandi sa réputation, et la direction de l'Observatoire lui fut justement confiée.

Dans les derniers temps de sa vie, il avait fait placer un crucifix dans les salles de l'Observatoire. Au milieu de ses études, il quittait ses livres ou ses instruments pour aller prier aux pieds de celui qui a créé cet univers, dont il sondait si patiemment et si hardiment les lois mystérieuses. Il est mort après avoir reçu le plus publiquement possible tous les secours de la religion, et son distingué collègue de l'Observatoire, M Tresca, a pu dire sur sa tombe :

“La fin de ce savant, qui fut illustre avant l'âge, et par laquelle on n'apprendra pas sans émotion peut-être que l'étude du ciel et la foi scientifique n'avaient fait que consolider en lui la foi vive du chrétien, c'est là un exemple qui sera donné de

bien haut à la conscience publique et à la moralité de notre époque.”

Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi, lorsque “Newton et Bossuet, ces deux grands génies, dont l'un pesait les mondes et dont l'autre nous enseignait à en mépriser la possession,” s'inclinaient tous deux devant le maître suprême de l'univers ?

Puisque j'ai abordé le chapitre de la nécrologie, sur lequel, du reste, j'étais considérablement en retard, j'emprunterai au *Correspondant* quelques mots sur un jeune homme enlevé bien prématurément au monde des lettres et de la politique, tout en faisant mes réserves sur ce que dit M. Victor Fournel de l'ouvrage qui avait pour titre : “Huit mois en Amérique,” et dans lequel le Canada et les Canadiens, on s'en souvient, n'étaient point précisément flattés.

“Lorsque M. Ernest Duvergier de Hauranne, né en 1848, débuta dans la vie, le second empire était à son apogée, et la littérature seule était ouverte à l'activité des esprits indépendants qui portaient un nom comme le sien. Il alla étudier l'Amérique, au moment où se terminait la lutte terrible qui avait failli amener la dislocation des Etats-Unis, et il en rapporta des lettres remarquées d'abord dans la *Revue des deux Mondes*, et qui retrouvèrent ensuite un égal succès en volumes. Même en rabattant beaucoup de l'admiration du jeune écrivain pour la grande république du Nouveau-Monde, on y reconnaissait un esprit rare, à l'indépendance et à la fermeté de ses jugements, à la sagacité de ses observations, à la précision nerveuse du style. Pendant l'invasion, le jeune homme n'hésita pas : il partit avec les mobiles du lieu, fut mis à l'ordre du jour de l'armée et revint décoré comme un vieux soldat. C'était une âme vaillante dans un corps débile. Il s'est souvenu d'avoir eu l'honneur de porter l'épaulette, et d'avoir reçu une blessure en défendant la France, le jour où à la Chambre, indigné des attaques de la gauche contre le général Changarnier, il quittait sa place et allait s'asseoir à côté du vieux capitaine en échangeant avec lui une poignée de mains. Ce mouvement généreux, qui lui valut l'honneur d'être hué par ses amis politiques, bien qu'il n'ait pas eu les suites qu'on en pouvait attendre, est peut-être ce qui honore le plus la carrière parlementaire de M. Ernest Duvergier de Hauranne. Il est mort à trente-quatre ans, et son père, entré aujourd'hui dans sa quatre-vingtième année, lui survit.”

Je voudrais dire un mot en terminant de la guerre d'Orient

et de l'état général de l'Europe ; mais, bien que la situation et l'influence de la France soient tout autres aujourd'hui qu'à l'époque où l'on disait avec raison qu'il ne pouvait se tirer un seul coup de canon en Europe sans sa permission, c'est encore elle qui domine l'attention du monde, et il est naturel que la plus grande partie de cette revue lui ait été consacrée. Il faut donc nécessairement remettre à la prochaine un résumé des opérations de cette désastreuse campagne, dans laquelle depuis un mois les armées Russes, malgré une valeur et une persévérance incontestables, n'ont eu en Europe que de nouveaux échecs, et ont remporté, il est vrai, en Asie des succès dont les conséquences favorables sont cependant encore douteuses.

L'état général de l'Europe est en ce moment plus sombre que jamais. La Russie épuisée par la lutte où elle s'est jetée si imprudemment ; l'Autriche inquiète et agitée ; l'Allemagne animée de l'esprit de persécution contre les institutions catholiques ; l'Italie attirée de plus en plus dans l'orbite de l'Allemagne et se préparant, selon le mot célèbre de M. de Metternich, à étonner le monde par son ingratitude ; la France divisée, affaiblie et toujours sous le coup de quelque nouvelle et terrible catastrophe ; l'Angleterre hésitant, favorisant tantôt une politique, tantôt une autre, laissant venir sans s'y préparer le jour du danger : tout cela forme un spectacle peu consolant, et qui deviendra encore bien plus terrible, quand sonnera l'heure, attendue si impatiemment par tant de mécréants, où le meilleur et le plus grand homme de ce siècle, Pie IX, aura cessé de vivre.

Montréal, 17 novembre 1877.

P. C.
